MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 105 (2005), p. 357-404

Lionel Schmitt

Le temple du Gebel Abou Hassa.

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711219	*Gateway to Africa. Cultural Exchanges Across the Cataracts*	Valentina Gasperini (éd.), Gihane Zaki (éd.), Giuseppe Cecere (éd.)
9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

Le temple du Gebel Abou Hassa

LIONEL SCHMITT

Voilà un siècle qu'à l'invitation du prince A. d'Arenberg, président du conseil d'administration de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez[1], Jean Clédat entreprit la reconnaissance archéologique de l'isthme de Suez. De cette prospection minutieuse qui dura dix ans naquit une remarquable moisson d'articles qui permit de préciser de façon significative nos connaissances relatives à ce territoire frontalier d'importance stratégique notable. La recherche archéologique récente y a été marquée par deux impératifs qui l'amenèrent à se concentrer presque exclusivement sur les sites de la moitié septentrionale de l'isthme de Suez et de la plaine littorale du Nord-Sinaï : d'une part, l'étude entreprise par l'OAE depuis 1977 dans le cadre d'un vaste programme destiné à mieux connaître les déserts d'Égypte, recherche qui a été accélérée par les fouilles de sauvetage entre le canal maritime et le lac Sirbonis effectuées en prévision de la mise en culture de la pointe orientale du Delta,

Je tiens à faire part de ma reconnaissance aux professeurs Claude Traunecker et Christiane Zivie-Coche, à Cédric Meurice ainsi qu'à Laetitia Aït Amrouche-Martzolff pour avoir relu attentivement le manuscrit et m'avoir fait part de leurs remarques avisées.

Cette étude est le résultat d'une enquête conduite à l'occasion d'un séjour en Égypte financé par une bourse d'étude de l'Ifao. Qu'il me soit permis de remercier ici la commission présidée par Bernard Mathieu qui me l'a octroyée, ainsi que Rémi Desdames qui s'est chargé des démarches auprès du CSA m'ayant permis d'avoir accès aux réserves du musée d'Ismaïlia. Ma reconnaissance s'adresse également au directeur du musée, Mamdouh Hussein Hassan et à Afaf Ibrahim Awad Allah, conservatrice, pour l'aimable accueil qu'ils m'y ont réservé. Il m'est également agréable de remercier ici Samar as-Sayed, conservatrice, pour l'aide précieuse dont elle m'a gratifié au long de deux journées de travail que j'y ai effectuées.

Par ailleurs, ce travail n'aurait pu voir le jour sans la collaboration de la section copte du département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre, où sont déposées les archives Clédat. Que sa conservatrice générale, Marie-Hélène Rutschowscaya trouve ici l'expression de ma gratitude pour l'autorisation d'accès et de reproduction des carnets manuscrits de J. Clédat qu'elle m'a accordée, ainsi que Dominique Bénazeth, conservatrice en chef, pour son aimable accueil, et Cédric Meurice dont l'érudition et l'assistance efficace m'ont été d'un grand secours, tant à Paris qu'au Caire.

1 Que j'appellerai désormais « Compagnie » par commodité.

BIFAO 105 (2005), p. 357-404 Lionel Schmitt
Le temple du Gebel Abou Hassa.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

à l'est du canal ; d'autre part, la recherche, sur le terrain, des fortins représentés sur la scène fameuse du retour victorieux de Séthy Ier de sa campagne contre les Chasous (mur nord de la salle hypostyle du temple d'Amon-Rê à Karnak [2]).

La compréhension de l'histoire de la moitié septentrionale de l'isthme a pu ainsi reposer sur des bases autrement plus affermies que les travaux de J. Clédat, ces missions bénéficiant de moyens considérables. Nos connaissances concernent donc essentiellement les territoires parcourus par les pistes conduisant du poste frontière de Tjarou à la Palestine. La région qui se trouve au sud de Qantara a de fait été totalement délaissée, peut-être parce qu'elle n'est pas aussi bien documentée par les textes administratifs ramessides, alors même qu'elle est riche de vestiges importants s'échelonnant de l'époque ramesside à l'époque romaine. Parmi ceux-ci, il en est un, le « fortin » du Gebel Abou Hassa, qui a été fouillé par J. Clédat ; il a fait l'objet d'un très court rapport préliminaire – assez désordonné et quelquefois confus – qui l'a fait connaître aux chercheurs [3], rapport dont les conclusions demeurent conjecturales, et que n'a pu confirmer l'examen de la documentation inédite consignée dans les archives de J. Clédat (déposées à la section copte du département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre) et comportant le croquis du décor de 54 blocs. L'étude des 200 blocs conservés au musée d'Ismaïlia, menée en février 2005, m'a permis de reconsidérer la question de la destination de ce monument et il m'a donc semblé intéressant de proposer une lecture nouvelle des vestiges du temple, malgré les terribles lacunes de la documentation, l'état déplorable de ce qui est conservé et le manque d'informations archéologiques sur le monument lui-même. Par son implantation exceptionnelle, il présente le double intérêt d'être l'un des très rares témoignages de l'architecture religieuse frontalière établie aux confins de l'Égypte et de l'Asie aux abords des lagunes qui allaient devenir le siège du canal du Nil à la mer Rouge et porter témoignage de la logique du décor qui s'exprimait en ces territoires éloignés de la vallée du Nil dépourvus de dieux locaux.

LA NÉCESSITÉ D'UN RÉEXAMEN

Au-delà des multiples questions d'ordre architectural qui restent en suspens et qu'il ne m'appartient pas de traiter ici car elles exigeraient de nouvelles fouilles, les conclusions d'ordre théologique que J. Clédat livre à la perspicacité de ses lecteurs soulèvent de nombreuses interrogations que cet article aimerait contribuer à dissiper. Après avoir indiqué que les reliefs conservés figuraient « Horus et Hâthor, pour laquelle le temple semble avoir été élevé », l'archéologue se risque à une conclusion formelle : « Le fortin servait encore d'abri aux dieux locaux. Ici, c'est l'Horus oriental, *Hor-abet*, sous la forme de *Sopdou* ou *Soutekh*, qui était adoré en compagnie de

2 Sur l'interprétation de ces fortins, se reporter essentiellement à A.H. GARDINER, « The Ancient Military Road between Egypt and Palestine », *JEA* 6, 1920, p. 99-116 ; E.D. OREN, « The "Ways of Horus" in North Sinaï », dans A.F. Rainey (éd.), *Egypt, Israël and Sinaï*, 1987, p. 69-119 ; G. CAVILLIER, « The Ancient Military Road between Egypt and Palestine Reconsidered », *GM* 185, 2001, p. 23-33 ; E.F. MORRIS, *The Architecture of Imperialism. Military Bases and the Evolution of the Foreign Policy in Egypt's New Kingdom*, *PdÄ* 22, Leyde, 2005.

3 J. CLÉDAT, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 208-212 ; le « compte rendu plus complet » mentionné p. 210 et portant sur le décor du monument n'a malheureusement jamais vu le jour. Les textes sont repris dans K*RI* II, 406.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

la déesse Hâthor assimilée à Ânta ou Âstarté. Le fortin semble avoir été placé sous la protection de cette déesse ; il portait vraisemblablement le nom religieux de *Pa-Hâthor*[4] », identification qui repose sur un passage de l'*Exode* (*Ex.* 14,2)[5]. J. Clédat poursuit : « La déesse (*i.e.* Hathor), comme *Âstarté*, paraît y avoir reçu un culte particulier, tenant à la fois du culte égyptien et du culte sémitique, à côté du dieu Horus adoré sous la forme de Bâal[6]. » Les rares blocs qui sont reproduits en fig. 4 de son article et qui sont pourtant « les plus intéressants et les plus caractéristiques » (p. 210) n'autorisent aucunement à conclure de la sorte. Certes, on y lit bien le nom de Hathor en bas d'une colonne marginale, nom que l'on retrouve sur un fragment de stèle mentionné en p. 212 ; on y voit également une mention vraisemblablement trois fois répétée de Seth (ou Baâl) *ꜥ3 pḏty nṯr ꜥ3*, mais point de formule de dédicace, de mention ou de représentation d'un Horus(-oriental), d'Ânat, d'Âstarté ou de Sopdou.

La consultation des données consignées dans les archives de J. Clédat ne permet pas non plus de rendre compte des déductions qu'élabore leur auteur[7]. En l'absence de texte significatif inédit, ses conclusions reflètent donc bien moins la réalité documentaire qu'elles ne témoignent d'une tentative de synthèse théologique largement personnelle[8] élaborée à partir de quelques blocs certes, mais surtout à partir des stèles contemporaines retrouvées à l'avant du temple et sur le Gebel Mourr[9]. De cet amalgame, il résulte que le principe masculin présidant à ces territoires frontaliers du Sinaï et de la mer Rouge ne saurait être que Seth ou Sopdou et le principe féminin Astarté ou Anat, le premier se cachant derrière un Horus « oriental » et la seconde se parant des atours d'Hathor.

Le raisonnement est d'une logique implacable, mais demeure pourtant largement arbitraire car on ne saurait admettre sans grande réserve que les stèles ramessides de l'isthme proclament la théologie du temple sans informations supplémentaires. Nonobstant les doutes qui apparaissent à la lecture de cet article[10], ses conclusions ont été largement reprises par les lecteurs de J. Clédat, Cl. Bourdon[11] et J.E. Goby[12], mais surtout par B. Porter et R. Moss[13], ainsi que F. Gomaà, ce dernier étant l'auteur de la notice relative au temple dans le *Lexikon der Ägyptologie*[14], puis par

4 J. Clédat, *op. cit.*, p. 209-210.

5 *Ibid.*, p. 218-219.

6 *Ibid.*, p. 219.

7 Le carnet manuscrit *Isthme de Suez V* (Inv. E 27427) qui sera désormais désigné sous le nom de Carnet V, p. 26 à 29, 34 à 37 et 48 à 50, ajoute aux 17 blocs rassemblés en la fig. 4 de son article du *BIFAO*, 37 inédits qui livrent le nom de Montou (en bas de colonne marginale), donnent une nouvelle mention de Seth (ou de Baâl) et conservent la figuration de deux dieux hiéracocéphales dont l'un coiffé très certainement d'un grand disque ceint de l'*uræus*.

8 D. Valbelle et Fr. Le Saout avaient déjà relevé très justement que les articles de J. Clédat « donnent parfois plus de détails que les carnets. Ces articles renferment souvent des regroupements *a posteriori* d'informations obtenues en plusieurs campagnes, mêlés à des considérations historiques et toponymiques contestables » (« Les archives Clédat sur le Nord-Sinaï », *CRIPEL* 20, 1999, p. 71), ce que nous aurons l'occasion de vérifier à maintes reprises. Ces remarques n'entendent pas cependant retirer à J. Clédat le mérite d'avoir livré un tableau extrêmement complet des territoires qu'il explorait par la diversité des informations (géologiques, cartographiques, toponymiques, climatiques, ethnographiques) qu'il recueillait.

9 Ismaïlia 2758 et 2757, voir *infra.*

10 A.H. Gardiner ne se prononce pas sur la destination du temple dans son article « The Ancient Military Road Between Egypt and Palestine », *JEA* 6, 1920, p. 115.

11 Cl. Bourdon, *Anciens canaux, anciens sites et ports de Suez*, *MSRGE* VII, 1925, p. 94-95 et 106 et sur les cartes annexées à son ouvrage.

12 J.E. Goby, « Notes sur la stèle de Kabret », *Société d'études historiques et géographiques de l'isthme de Suez. Note d'information* nº 40, 1924, p. 25-42.

13 Les auteurs mentionnent le monument sous le nom de *« Temple of Horus and Hathor »*, PM IV, p. 53.

14 F. Gomaà, « Gebel Abu-Hassa », *LÄ* II, 1977, col. 432-433.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

les utilisateurs de ces manuels comme P. Grandet[15], S. Aufrère et J.-Cl. Goyon[16], G. Pinch[17] ou encore A.L. Foster[18]. Dès 1938 pourtant, l'éditeur des monumentales stèles dont il vient d'être question, G. Goyon, y apportait quelque nuance en prenant acte de la présence redondante de mentions du dieu Seth (ou Baâl) sur certains blocs de ce temple[19].

CADRE INSTITUTIONNEL ET GÉOGRAPHIQUE DES FOUILLES DE J. CLÉDAT

La moitié méridionale de l'isthme de Suez demeure méconnue, non que ce territoire n'ait pas été exploré, mais parce qu'il le fut abondamment par des amateurs[20] incités à le faire bien souvent à l'initiative de la Compagnie elle-même. En effet, à l'invitation d'A. Mariette souhaitant freiner le trafic d'antiquités qui s'organise autour des travaux de creusement du canal, F. de Lesseps va s'efforcer, en 1861, de sensibiliser le personnel de la Compagnie à cette question par la création de la très éphémère Société artistique de l'isthme de Suez (ou Société artistique d'el-Gisr) chargée d'assurer la mise en valeur du patrimoine (archéologique, géologique, botanique, zoologique) révélé lors des travaux. Cette association de dilettantes[21] fit cependant naufrage en moins d'un an, réduisant à néant cette première tentative d'étude de la région. Alors que son directeur A. Guiter dilapidait la petite collection d'antiquités qu'elle avait réunie, la dégradation des sites redémarra de plus belle, cette association ayant contribué à éveiller l'intérêt des travailleurs de la Compagnie comme celui des trafiquants d'objets anciens pour la richesse de l'isthme.

Les prélèvements d'antiquités se poursuivirent sans réaction notable jusqu'en 1904, année durant laquelle le prince A. d'Arenberg chargea l'archéologue J. Clédat d'effectuer une exploration systématique du territoire de l'isthme de Suez et de la frange littorale du Nord-Sinaï. Parallèlement, la préservation des antiquités lui incomba par la constitution de la collection de ce qui allait devenir le musée archéologique d'Ismaïlia (ouvert en 1934).

15 P. Grandet, *Le papyrus Harris I*, *BdE* 109, Le Caire, 1994, t. II, n. 931, p. 256. L'auteur précisera néanmoins la nature de la manifestation hathorique en question, y reconnaissant la Maîtresse de la Turquoise, à laquelle le fragment de stèle retrouvé dans les vestiges conserve un témoignage de dévotion.

16 S. Aufrère, J.-Cl. Golvin et J.-Cl. Goyon, *L'Égypte restituée* 3. *Sites, temples et pyramides de Moyenne et Basse Égypte*, Paris, 1997, p. 349.

17 G. Pinch, *Votive Offerings to Hathor*, Oxford, 1993, p. 6, qui suggère, du fait de sa consécration supposée à Hathor, de faire du temple du Gebel Abou Hassa l'écrin principal de l'image cultuelle que les corps expéditionnaires transportaient occasionnellement dans le temple de la déesse à Timna.

18 A.L. Foster, « Forts and Garrisons », *Oxford Encyclopedia of Ancient Egypt*, 2001, p. 556, qui ne se prononce que sur la nature de *migdol* du temple du Gebel Abou Hassa.

19 Le temple serait « dédié au dieu Seth qui régnait d'une façon générale sur toute la région et à la déesse Hathor qui est, on le sait, la Dame du pays de Mafkat au Sinaï, d'où l'on tirait la turquoise » (G. Goyon, « Deux stèles de Ramses II au Gebel Chalouf (Ismailia nos 2757 et 2758) », *Kêmi* 7, 1938, p. 115-116).

20 M. Dewachter, « Le percement de l'isthme de Suez et l'exploration archéologique », dans *L'Égyptologie en 1979*, Paris, 1979, I, p. 221-227.

21 Dont l'amateurisme a été plaisamment évoqué par C. Meurice dans l'article où il relate l'histoire de l'éphémère institution : « N'étant pas archéologues et historiens eux-mêmes, les futurs membres de la société tentent par le biais artistique d'en savoir plus sur le passé de cette région. […] La société est en quelque sorte un laboratoire d'idées, un habile dérivatif aux peines de la journée, un moyen d'apprendre en s'amusant et en servant encore la Compagnie » (C. Meurice, « Les joies d'el-Guisr : la Société artistique de l'isthme de Suez », *AnIsl* 38, 2004, p. 440).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

En 1911, la Compagnie demanda à l'archéologue de rassembler les informations archéologiques nécessaires à la composition de la carte géologique et archéologique de l'isthme dont la réalisation fut confiée à J. Couyat-Barthoux et qui fut publiée en 1914[22]. À en croire J. Clédat, le document ne serait guère satisfaisant, tout au moins pour le lecteur qui y rechercherait des traces d'activités humaines[23]. On relève effectivement nombre de divergences entre les données de celle-ci et celles qui figurent sur la carte concise établie par J. Clédat lui-même[24]. Ces différences ne se limitent cependant pas aux seules données archéologiques. Plus généralement, le lecteur des publications et cartes[25] ayant trait aux régions montagneuses bordant à l'ouest les lacs Amers ne peut manquer d'être déconcerté par la variété des toponymes employés par des chercheurs quasiment contemporains pour désigner un même massif montagneux ou une même vallée le sillonnant. Chacun semble disposer d'une toponymie spécifique, voire de sa propre perception du terrain, tant les reliefs y semblent peu marqués, tout au moins entre le Gebel Géneffé et le canal maritime.

Les carnets de J. Clédat permettent de comprendre qu'il use d'une toponymie bédouine dont on sait à quel point elle procède d'une tradition orale qui lui est propre[26] et qui ne reflète pas nécessairement une bonne connaissance du terrain[27]. Mais surtout, l'implantation et l'orientation contradictoire (entre les diverses cartes) des massifs montagneux comme des *ouadi* ou encore les incohérences que l'on relève dans les écrits de J. Clédat lui-même[28], perturbent sensiblement la perception géomorphologique du terrain. Les photographies des archives de l'archéologue (voir fig. 2c qui propose un panorama vers les lacs Amers) montrent un environnement particulièrement plat, dépourvu de repère caractéristique qui pourrait expliquer pour une part les contradictions insurmontables que l'on observe en comparant les cartes.

22 *Carte de l'isthme de Suez, topographique, archéologique et géologique, dressée sur l'initiative de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez sous la présidence du Prince A. d'Arenberg par M. J. Couyat-Barthoux. 1913*. La carte publiée d'abord isolément en 1914 a été rééditée dans les *Mémoires présentés à l'Institut d'Égypte et publiés sous les auspices de Sa Majesté Fouad Ier, Roi d'Égypte* V, 1922.

23 J. Clédat affirme non seulement avoir trouvé diverses erreurs dans la communication de J. Couyat-Barthoux, mais constate de surcroît que l'implantation des routes anciennes qui y figurent serait souvent fautive (J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 201 et n. 1).

24 *Ibid.*, planche en fin de volume.

25 Une liste très complète accompagnée de commentaires de ces dernières est donnée dans A.L. Fontaine, *Monographie cartographique de l'isthme de Suez, de la péninsule du Sinaï, du Nord de la chaîne arabique* suivie d'un *Catalogue raisonné sur les cartes de ces régions*, *MSES* II, 1955.

26 L'archéologue signale que le puits désigné par les cartes sous le nom de Bir Suez l'est par son guide bédouin sous le nom de Bir Gismel (Carnet V, p. 10) ; pareillement, « la carte de Linant porte à la place de El Mour, El Macassarahieh ; ce nom est inconnu de mon bédouin » (*ibid.*, p. 31). Pour des constatations similaires, se reporter à M. Chartier-Raymond, Cl. Traunecker, « Reconnaissance archéologique à la pointe orientale du Delta. Campagne 1992 », *CRIPEL* 15, 1993, p. 67.

27 Seuls les territoires qu'ils parcourent semblent connus des Bédouins ; ainsi ignorent-ils la direction des routes romaines qui scandent pourtant de façon manifeste les territoires situés entre le Gebel Géneffé et Âttaqa et la dépression de l'isthme (carnet V, p. 44).

28 Au sujet du parcours du Ouadi Abou Hassa, l'archéologue note dans son Carnet V, p. 31 que « le Ouady Abou Hassa […] court sud-est, nord-ouest et va se déverser, en passant au nord du pic de Chalouf vers les lacs Amers ». Ce cheminement est incompatible avec le tracé des parcours des *ouadi* figurant sur la carte dressée par J. Clédat lui-même (carte du *BIFAO* 16). Ici, le Ouadi Abou Hassa (branche méridionale du « O. Seyal ») rejoint ce dernier pour se perdre dans la dépression de l'isthme, en passant au sud du Gebel Chalouf, alors que pour se conformer au texte précité, il devrait franchir le Ouadi Seyal. Pareil parcours s'accommoderait bien mieux, notons-le au passage, avec le tracé des *ouadi* de la carte de J. Couyat-Barthoux.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Je me suis malgré tout efforcé, dans la carte indicative que j'adjoins en fig. 1, de restituer l'emplacement des divers monuments, sites et formations géologiques dont il va être question dans cet article. Après avoir tracé une trame constituée par les invariants [29] communs à toutes les cartes consultées [30], j'ai reproduit l'implantation des massifs montagneux et *ouadi* d'après la carte de J. Couyat-Barthoux en retenant cependant les dénominations utilisées par J. Clédat et en y reportant l'implantation des monuments anciens et des routes tels qu'ils figurent sur la carte de ce dernier.

Le territoire qui va nous intéresser est bordé au sud-ouest [31] par les contreforts orientaux de la grande chaîne du Gebel Attaqa (جبل الطاقا) [32]/Âttaqa (جبل عتاقة), à l'ouest par Gebel Géneffé (جبل جنيفة) ou Ahmad Taher (جبل أحمد طاهر) [33] et, à l'est, par le bassin des lacs Amers (البحيرات المرّة) et des lagunes les poursuivant vers le sud. Ces dépressions sont séparées par deux seuils, le seuil de Serapeum (سرابيوم) entre le lac Timsah (بحيرة التمساح) et les lacs Amers et le seuil de Chalouf (شلوفة) entre le petit lac Amer et les lagunes de Suez [34]. À l'époque ramesside cependant, il est possible que cette dépression fut en communication directe avec la mer Rouge, comme le pensent certains auteurs pour qui elle était son ancien bassin [35] ou plus modestement un territoire noyé de temps à autre par des marées exceptionnelles [36] ; cette hypothèse n'est cependant pas admise unanimement [37].

Le temple ramesside a été implanté sur un plateau rocailleux descendant en gradins vers la dépression du petit lac Amer et des lagunes que les cartographes – hormis J. Clédat et Cl. Bourdon – se plaisent à négliger, le Gebel Abou Hassa (جبل ابو حصى), ultime contrefort de l'imposant Gebel Géneffé. Entaillé de nombreux *ouadi* se dirigeant vers la lagune en contournant le Gebel Chalouf, ce plateau est traversé par un réseau assez dense de pistes caravanières et de

29 Il s'agit avant tout du parcours du canal maritime et du canal d'eau douce, de la ligne de chemin de fer d'Ismaïlia à Suez et de celle qui allait jadis de Suez au Caire, du tracé du Darb al-Hagg, la Route des pèlerins reliant Le Caire à La Mecque.

30 En dehors des cartes de J. Couyat-Barthoux, de J. Clédat et de Cl. Bourdon, précédemment citées, j'ai eu recours aux cartes de l'*Atlas* de la *Description de l'Égypte*, f. 22-23, du *Survey Department of Egypt* (Provisional issue. Little Bitter Lake, Sheet C.17 et C.19), ainsi qu'à une carte proposée dans le guide « Baedeker » (*Baedeker's Ägypten* = G. Steindorff *et al.*, *Ägypten und der Sûdan. Handbuch für Reisende*, Leipzig, 1928, carte insérée après la p. 188).

31 Pour une présentation des Gebel Attaqa et Géneffé, se reporter à L.M.A. Linant de Bellefonds, *Mémoires sur les principaux travaux d'utilité publique exécutés en Égypte depuis la haute Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, 1872-1873, p. 95-97.

32 Feuille 22 de l'*Atlas* de la *Description de l'Égypte*. Sauf indications contraires, les graphies arabes mentionnées ici sont tirées d'A.L. Fontaine, « Régions et sites anciens intéressant la Société d'études historiques et géographiques de l'Isthme de Suez », *BSES* 1, 1947, p. 21-32.

33 Feuille 23 de l'*Atlas* de la *Description de l'Égypte*.

34 Cl. Bourdon, *Anciens canaux, anciens sites et ports de Suez*, *MSRGE* VII, 1925, p. VI.

35 L.M.A. Linant de Bellefonds, *op. cit.*, p. 109 à 112, où l'auteur expose les diverses observations qui l'ont conduit à conclure à la séparation récente de la dépression des lacs Amers de la mer Rouge, qu'il date, sans précision supplémentaire, de l'époque arabe. Les observations faites par J. Clédat l'ont amené à suggérer une date postérieure à celle de l'aménagement des routes romaines : J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 205. Position que partage Cl. Bourdon, *op. cit.*, p. 51-52, à ceci près que pour lui, seuls des chenaux reliaient les lacs Amers à la mer Rouge et que le soulèvement du seuil de Chalouf remonterait à l'époque perse. Les auteurs de la publication des inscriptions du Sinaï considèrent également qu'à l'époque pharaonique, les eaux de la mer Rouge s'étendaient jusqu'au lac Timsah : A.H. Gardiner, T.E. Peet et J. Černý, *The Inscriptions of Sinaï*, Londres, 1952, p. 11.

36 Cl. Bourdon, *op. cit.*, p. 117.

37 J.E. Goby, « Modification des rivages de la mer Rouge et de la Méditerranée à l'époque historique », *BSES* 5, 1953-4, p. 23-43. Je dois cette référence au *referee* anonyme ; qu'il trouve ici l'expression de ma reconnaissance.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

routes anciennes conduisant pour l'essentiel à la plaine héliopolitaine et au Ouadi Toumilat[38]. Certaines, même si elles sont de par leur procédé de construction manifestement romaines, empruntent à l'évidence un tracé remontant à l'époque pharaonique.

De nombreuses sources textuelles assurent en effet le passage des corps expéditionnaires par le Ouadi Toumilat vers Sérabit al-Khadim, Timna et Pount[39], corps expéditionnaires que rejoignaient peut-être des troupes ayant transité par d'autres routes, comme celle qui partait de la région d'Héliopolis et pénétrait dans l'isthme au sud du Gebel Mourr, en suivant un itinéraire comparable au Darb al-Hagg[40], la poursuite de la mission s'effectuant par voie terrestre[41] ou maritime[42]. P. Grandet suggère par ailleurs que le temple du Gebel Abou Hassa constituait avec le temple démantelé de Serapeum[43] le centre d'une agglomération servant d'étape à cet itinéraire[44]. Les monuments ramessides (stèle et temple du Gebel Abou Hassa et stèle, distante de huit kilomètres, du Gebel Mourr) furent effectivement établis en des sites qui étaient (ou allaient devenir) le point de rencontre de pistes ; ils étaient d'ailleurs reliés entre eux par une route romaine et une piste chamelière débouchant très certainement dans le secteur du Tell Qolzoum[45], selon un parcours courbe que la topographie des lieux n'imposait pas[46].

REDÉCOUVERTE DU MONUMENT ET OCCUPATIONS TARDIVES

C'est après avoir déjà beaucoup parcouru les sites côtiers du Nord-Sinaï[47] et la moitié nord de l'isthme de Suez[48], avoir entrepris la publication du matériel (provenant pour l'essentiel de la région de l'isthme et du Ouadi Toumilat) qui était destiné à être conservé au futur musée

38 J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 203-208 ; *BIFAO* 17, 1920, p. 103-119 ; *BIFAO* 23, 1924, p. 43-52 et Cl. Bourdon, *op. cit.*, chap. II et cartes II-IV.

39 P. Grandet, *Le papyrus Harris I*, *BdE* 109, 1994, II, n. 931 ; D. Meeks, « Coptos et les chemins de Pount », *Topoi (L) - Suppl.* 3, 2002, p. 270-275, 308 et 320 ; P. Tallet, « Notes sur la zone minière du Sud-Sinaï au Nouvel Empire », *BIFAO* 103, 2003, p. 473-479. Pour une synthèse récente relative aux expéditions conduites au Nouvel Empire dans le Sinaï et vers Pount, on pourra également se reporter à Th. Hikade, *Das Expeditionswesen im ägyptischen Neuen Reich, SAGA* 21, 2001, p. 3-32 et 76-79.

40 P. Grandet, *op. cit.*, II, n. 931.

41 D. Meeks, *op. cit.*, p. 295-296 ; P. Tallet, *op. cit.*, p. 478-479.

42 A.H. Gardiner, T.E. Peet et J. Černý, *The Inscriptions of Sinaï*, Londres, 1952, p. 11-13 ; D. Meeks, *op. cit.*, p. 295-296 ; P. Grandet, *op. cit.*, II, n. 943 ; M. Abd Al-Raziq, G. Castel, P. Tallet, V. Ghica, *Les inscriptions d'Ayn Soukhna*, *MIFAO* 122, 2002, p. 110-112.

43 B. Bruyère, « Un monument de Ramsès II à Serapeum », *BSES* III, 1940-1950, p. 57-74, monuments auxquels il convient d'ajouter celui de Tell Qolzoum (Berlin 11164) : G. Roeder, *Aegyptische Inschriften aus den Staatlichen Museen zu Berlin* II, p. 236 repris dans K*RI* II, 406.

44 P. Grandet, *op. cit.*, II, n. 943.

45 La route romaine disparaît dans une dépression de terrain à quelques centaines de mètres au sud de la stèle du Gebel Mourr, de sorte qu'il n'est plus possible de la suivre jusqu'au littoral.

46 J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 205. Après l'extinction de la civilisation pharaonique elles purent servir, à l'instar des *cairns* qui jalonnent les pistes désertiques, de points de repère.

47 J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez », *ASAE* 10, 1910, p. 209-237 ; *id.*, « Fouilles à Qasr-Gheit (mai 1911) », *ASAE* 12, 1912, p. 145-168 ; *id.*, « Le temple de Zeus Cassios à Péluse », *ASAE* 13, 1914, p. 79-85 ; *id.*, « Les vases de el-Béda », *ASAE* 13, 1914, p. 115-121 ; *id.*, « Fouilles à Cheikh Zouède », *ASAE* 15, 1915, p. 15-48 ; *id.*, « Fouilles à Khirbet el-Flousiyeh (janvier-mars 1914) », *ASAE* 16, 1916, p. 6-32. L'ensemble de ses travaux est présenté dans D. Valbelle, Fr. Le Saout, « Les archives Clédat sur le Nord-Sinaï », *CRIPEL* 20, 1999, p. 71-77.

48 J. Clédat, « Rapport sur une mission au canal de Suez », *BIFAO* 1, 1901, p. 108-112 ; *id.*, « Notes sur l'isthme de Suez », *RT* 31, 1909, p. 113-120 ; *RT* 32, 1910, p. 193-202.

BIFAO 105 (2005), p. 357-404 Lionel Schmitt
Le temple du Gebel Abou Hassa.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

d'Ismaïlia [49], que J. Clédat porta son attention sur les abords méridionaux du canal maritime, entre les lacs Amers et Suez. L'objectif principal de la campagne de l'hiver 1911-1912 était double. D'une part, comme cela a été indiqué plus haut, l'archéologue avait en charge le relevé de l'emplacement des routes et monuments anciens dans la perspective d'établir la carte de l'isthme. D'autre part, il programma le dégagement et la préservation, par son transfert dans le futur musée d'Ismaïlia, de la stèle perse de Kabrit (كبريت) et l'étude de celle de Chalouf ainsi que d'une stèle exclusivement hiéroglyphique (qui s'avérera être la stèle ramesside du Gebel Mourr) dont parle L.M.A. Linant de Bellefonds dans ses *Mémoires* [50].

Le 25 décembre 1911, alors qu'il est occupé à dégager les vestiges de la stèle quadrilingue de Kabrit, J. Clédat reçoit la visite de J. Couyat-Barthoux venu étudier les ruines de la forteresse byzantine voisine. Ce dernier lui apprend qu'un Bédouin lui a signalé une pierre inscrite dans le Gebel Géneffé [51]. Dès le lendemain, tous deux se mettent en route et identifient, à environ 7 kilomètres de la gare de Géneffé, un monument en granit rose au nom de Ramsès II [52]. Son dégagement ne put commencer que le 9 janvier 1912. Deux jours après le début des travaux, intrigué par des ressauts de terrain à quelques mètres à l'ouest de la stèle ramesside, J. Clédat effectua un sondage qui lui révéla l'existence d'une construction en laquelle il reconnut tout d'abord une tombe, puisque l'édifice avait servi de sépulture à deux hommes.

Les fouilles permirent de préciser la nature du dispositif : les corps avaient été inhumés dans un bâtiment préexistant partiellement remodelé avant son ultime affectation de sépulture. Ils avaient été déposés au-dessus d'une couche de gravats dans un espace (V) issu de la division de la salle (C2) d'une construction antérieure [53] par des murs de refend [54] et désormais accessible par une porte (non figurée sur le plan de la fig. 3) percée dans le mur nord [55]. Le lieu où ils reposaient fut marqué par une structure « en forme de cippe » construite à l'aide de fragments en granit de la stèle ramesside et de blocs en calcaire provenant du monument démantelé dans lequel les corps avaient été installés. La poursuite du dégagement mit en lumière d'autres témoignages contemporains de l'ultime phase d'occupation. Il s'agit d'espaces isolés (I à IV) à l'aide de murets en moellons au sein des salles/cours B et C1, sur lesquels nous ne savons rien, si ce n'est que les deux premiers (I et II) contenaient des ossements humains. La découverte d'une monnaie d'Hadrien et de nombreux fragments de poteries d'époque romaine permit de s'assurer de la datation de ces installations.

Si l'on suit J. Clédat, il semblerait que le monument initial, daté du règne de Ramsès II par les cartouches conservés, aurait été démoli une première fois de fond en comble à une date indéterminée, puis reconstruit « à l'époque romaine ou byzantine, sans changement appréciable au plan primitif et avec les matériaux anciens [56] », le décor du temple (C1-2) ne subissant aucune modification. Les parois furent alors réalisées en appareil à parements et bourrage : les

49 J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez (monuments divers) », *RT* 36, 1914, p. 103-112 ; *RT* 37, 1915, p. 33-40.

50 L.M.A. Linant de Bellefonds, *op. cit.*, p. 151-152.

51 *Carnet manuscrit isthme de Suez IV*, p. 61-62.

52 Il s'agit de l'une des deux stèles actuellement conservées dans le square qui se trouve à l'avant de l'école Amoun, à quelques dizaines de mètres au nord du musée d'Ismaïlia (Ismaïlia n° 2758).

53 Aux murs construits en appareil régulier et épais d'une coudée.

54 En moellons d'une vingtaine de centimètres de large.

55 Afin d'alléger l'exposé, le temple sera fictivement basculé de façon à ce qu'à chaque paroi corresponde une direction cardinale. Le mur nord-est sera désormais désigné sous le nom de mur est ; le mur nord-ouest, nord ; le mur sud-ouest, ouest et le mur sud-est, sud.

56 J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 208.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

murs, constitués de deux blocs adossés, avaient une coudée d'épaisseur[57] ; lorsqu'un espace subsistait entre eux, il avait été comblé à l'aide de mortier mêlé d'éclats de taille. Cette nouvelle construction fut à son tour détruite et ses pierres emportées. Seules deux assises furent laissées en place pour servir de tombe aux deux hommes qui auraient trouvé la mort « pendant les travaux[58] ».

Cette reconstitution historique induit au moins trois remarques. Au vu des objets retrouvés dans les déblais (monnaie et céramique romaines), on comprend mal l'hésitation quant à la datation entre époque romaine et byzantine. Ensuite, la mention de l'absence de changements apportés au décor est pour le moins surprenante : elle suggérerait, puisque le temple fut *totalement* démantelé, que les blocs ont été remployés de façon à reconstituer le décor initial, ce qui est peu vraisemblable faute de parallèles étayant pareille procédure. Il est bien plus probable qu'ils ont simplement été réutilisés comme matériaux de construction[59]. Enfin, faut-il rattacher les murs en moellons à cette même phase ou bien à un réaménagement postérieur ? Leur présence témoigne en tout cas d'un changement de destination de ce temple. Demeure également le témoignage d'une modification des circulations dans le monument qui est difficile à dater. Ainsi, J. Clédat observa que deux des trois portes (P2 et P3) avaient été murées sans préciser si ce fut à l'aide de moellons ou de pierres de taille.

L'architecture du monument ramesside

Le caractère extrêmement succinct du rapport préliminaire comme des notes du Carnet V ne permet guère de se faire une idée précise de l'état d'achèvement de l'édifice, ce qui compliquera singulièrement l'interprétation de certaines particularités du décor. Tout au plus peut-on juger de l'apparence et de la distribution des espaces intérieurs de cette structure demeurée sans parallèle.

Description[60]

Le monument était une construction modeste de 14,80 m de côté, construit en appareil rectangulaire irrégulier car les assises présentent quelques décrochements comme le montrent les assemblages réalisés par J. Clédat (considérer par exemple les profils des lits d'attente des blocs TCG6 [fig. 16] et TCG31 [fig. 4]). Malgré les réserves qu'impose la dégradation des pierres,

57 La mention d'une épaisseur de 60 cm (J. Clédat, *op. cit.*, p. 211) est erronée : ses notes manuscrites (Carnet V, p. 33) parlent de 50 cm, ce qui correspond à nos mesures des quelques parpaings conservés (voir tableau présenté en Annexe).

58 J. Clédat, *op. cit.*, p. 209.

59 Si l'archéologue n'indique pas de quelle façon la reconstruction a fait usage des blocs décorés, à considérer les photographies des archives Clédat – non reproduites ici car presque illisibles aujourd'hui – il semblerait que les murs furent alors réalisés en grand appareil à assises régulières. Pour ce faire, les pierres furent disposées en panneresse et en carreau couchés et les parpaings remployés côte à côte (dans une portion de l'extrémité septentrionale du mur ouest), ce qui n'était pas le cas à l'époque ramesside comme nous allons le voir.

60 La liste des blocs reproduits est présentée en Annexe et le code descriptif utilisé est exposé *infra*.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

il est possible de préciser l'agencement des blocs dans l'appareil du mur ; ils apparaissaient dans le parement essentiellement comme carreaux couchés (on se reportera pour des exemples au tableau de l'Annexe) quelquefois dressés. Si les panneresses couchées sont souvent attestées, elles n'apparaissent qu'exceptionnellement dressées. Les parpaings enfin, sont indifféremment couchés et dressés et se retrouvent surtout en assises basses et hautes, comme le montrent les sujets représentés [61].

La largeur moyenne des blocs les plus représentés (carreaux couchés, voir Annexe) excède une coudée tandis que leur hauteur initiale semble avoir été comprise entre 30 et 40 cm, ce qui les apparente à ceux, à peine plus petits (30-50 × 30 cm) mais de facture similaire, retrouvés dans un sondage effectué à Tell al-Ghaba, dans la plaine littorale du Nord-Sinaï [62].

Certains blocs présentent sur leur lit d'attente – et dans le sens de la longueur – des cavités pour scellements horizontaux affectant la forme d'une double queue d'aronde qui, lorsque leurs dimensions excédaient celles du tenon, étaient partiellement comblées de mortier, comme le montre TCG23 (fig. 8). Les lits d'attente et de pose conservent assez souvent des traces de mortiers qui sont de deux types nettement différents. L'un, qui ne se rencontre aujourd'hui que sur des blocs gravés de scènes liturgiques, est blanc, très homogène et lisse, comparable à du plâtre ; l'autre est rose et présente une texture finement grenue. Ce dernier se retrouve occasionnellement sur les faces de parement où il servit à combler des creux de la pierre avant d'être sculpté, plâtré et peint (fig. 13a). Les joints d'anathyrose dont est pourvu l'un des blocs (FII2) sont à rattacher à la phase ultime d'occupation, à l'époque ptolémaïque ou romaine [63].

L'espace intérieur, divisé en trois salles oblongues disposées en enfilade, était accessible par une seule porte d'entrée, percée au milieu du mur est, à savoir la façade que longeait, à l'époque romaine, la route qui reliait, selon J. Clédat, Péluse à Clysma. Les deux premières salles communiquaient par une porte P2 désaxée vers le sud, tout comme l'était, mais dans une moindre mesure, la porte P3 desservant le temple divisé dans le sens de la progression en deux espaces d'inégale profondeur (C1 et C2) par un portique constitué d'un pilier libre et de deux piliers engagés. La circulation en chicane qui en découlait interdisait tout regard indiscret vers l'intérieur tout en permettant de « réserver plus de place au service [64] ». Les salles A et B étaient précisément des zones de service puisque l'archéologue y découvrit à l'opposé des espaces de circulation de grandes jarres d'un mètre de diamètre à la panse, enfoncées dans le sol jusqu'au col. Trois d'entre elles portaient gravés à la pointe avant cuisson sur le haut de la panse les noms de Ramsès II [65].

61 Les seuls motifs identifiés sur des boutisses sont des pieds (FDD3, voir fig. 9), des épithètes royales (TIG3) et un rapace protecteur (FRG1). Cela dit, il ne faut pas restituer pour autant des assises constituées exclusivement de boutisses, la majorité des pieds, motif le plus aisé à localiser sur la paroi, étant sculptée sur des carreaux.

62 M. CHARTIER-RAYMOND, Cl. TRAUNECKER, « Reconnaissance archéologique à la pointe orientale du Delta. Campagne 1992 », *CRIPEL* 15, 1993, p. 53, blocs que les auteurs rapprochent précisément de ceux du temple du Gebel Abou Hassa en n. 29. Les dimensions des blocs de Tell al-Ghaba correspondent bien plus à celles des blocs décorés de scènes militaires qui semblent avoir été en moyenne plus petits (50 × 20-30 cm).

63 J.-Cl. GOYON, J.-Cl. GOLVIN, Cl. SIMON-BOIDOT, G. MARTINET, *La construction pharaonique du Moyen Empire à l'époque gréco-romaine*, Paris, 2004, p. 285-287 soulignent que le recours à ce procédé de taille ne se rencontre qu'à l'époque tardive.

64 J. CLÉDAT, *op. cit.*, p. 211.

65 Carnet V, p. 38.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L'une des particularités de l'édifice est le curieux dispositif qui monumentalise deux de ses portes. S'il ne donne aucune information sur celui qui encadre la porte du temple (P3), J. Clédat fournit quelques renseignements précis sur celui qui flanque la porte d'entrée (P1) : le passage qui mesurait 115 cm de large était flanqué de deux piliers aux pans légèrement inclinés érigés en retrait sur des socles, de 140 × 110 cm. À l'intérieur, l'encadrement de la porte était matérialisé par deux contreforts carrés.

L'élévation du monument ne peut plus être restituée au seul regard du matériel préservé. L'absence de parallèle interdit tout autant le recours à des exemples similaires, de sorte que les chercheurs ayant fait mention de ce monument lui ont volontiers donné l'apparence des fortins s'échelonnant le long de la route de Palestine, tels qu'ils sont figurés sur la paroi nord de la salle hypostyle du temple d'Amon-Rê à Karnak (règne de Séthy I^er^) [66]. Ainsi, la construction s'apparentait-elle, selon J. Clédat, à un « *migdol*, [édifice] commun dans la Syrie méridionale […]. C'était une tour carrée, garnie de créneaux, avec une seule porte à l'extérieur ; une ou deux fenêtres sur la façade éclairaient le premier étage [67] ». La similitude, pourtant, s'arrête à cette porte unique, du fait de l'absence des contreforts qui scandent régulièrement les enceintes des fortins. Aucun vestige d'escalier n'ayant été mis en évidence, l'existence même d'un étage est sujette à caution. On le voit, au même titre que les conclusions relatives à la théologie de l'édifice évoquées plus haut, les restitutions architecturales sont formulées à partir d'*a priori* relatifs à la nature du monument plus qu'au regard de l'analyse des vestiges.

La quête abusive d'un schéma sous-jacent connu est également le moteur de l'interprétation des piliers qui flanquent les portes. Ils ont été volontiers considérés comme « les derniers vestiges d'un pylône analogue à celui qui décorait l'entrée des temples égyptiens [68] ». Cette position, si elle était admissible durant le premier tiers du XX^e^ s., ne l'est plus aujourd'hui, la progression de nos connaissances en matière d'architecture religieuse ayant mis en lumière le caractère superfétatoire du pylône [69], même aux époques qui en firent grand usage. Ainsi, si les pylônes jalonnent bien souvent les voies processionnelles des sanctuaires à l'époque ramesside, ils semblent pourtant n'avoir jamais été remplacés par un quelconque *ersatz* sur des sites qui en étaient dépourvus. Les piliers engagés peuvent d'autant moins être assimilés à des pylônes qu'ils ne remplissent aucune des fonctions de ceux-ci. Non seulement ils ne font pas corps avec la porte, laquelle les traverse en principe, mais ils ne dominaient pas le temple de leur masse imposante, ce qui était certainement le rôle premier d'un pylône. Celui-ci apparaît, en effet, être une section agrandie d'un mur d'enceinte et ne saurait être réduit à la projection d'un motif ornemental de part et d'autre d'une porte [70].

66 Voir n. 2.

67 J. Clédat, *op. cit.*, p. 210. Conclusions qui ont été reprises au mot près dans A.H. Gardiner, « The Ancient Military Road between Egypt and Palestine », *JEA* 6, 1920, p. 115 et largement admises par Cl. Bourdon, *op. cit.*, p. 106.

68 J. Clédat, *op. cit.*, p. 211. G. Goyon, dans son article « Deux stèles de Ramses II au Gebel Chalouf (Ismailia n^os^ 2757 et 2758) », *Kêmi* 7, 1938, p. 116, va encore plus loin, retrouvant en ce monument d'apparence « asiatique » des dispositions intérieures familières, ne comprenant « que des éléments ordinaires du temple égyptien ; soit : 1^er^ pylône, cour, 2^e^ pylône, salle hypostyle et naos ».

69 Les fouilles de nombreux sanctuaires ont permis depuis de préciser la diversité des options architecturales mises en œuvre partout en Égypte, même après l'apparition du pylône au début de la XVIII^e^ dynastie, de sorte que devrait s'imposer le constat que celui-ci, marqueur de la présence de temples dans le paysage *actuel* de l'Égypte méridionale, n'était pas un élément magnifiant toujours la marche vers le sacré en structurant nécessairement le parcours processionnel.

70 L. Aït Amrouche-Martzolff, *Recherches sur la décoration des pylônes des périodes ptolémaïque et romaine*, thèse inédite, Strasbourg, 2005, p. 25 et communication personnelle.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Quelle peut alors être l'utilité des « piliers » du temple du Gebel Abou Hassa ? La singularité de ce motif comme leur extrême état de délabrement ne permet plus d'avancer d'hypothèse assurée. Étant posée la certitude de leur inutilité fonctionnelle, ou bien il s'agissait de piliers engagés – supportant peut-être un linteau [71] – destinés à être dotées d'un décor gravé, comme pourraient le suggérer cinq blocs inscrits au nom de Seth (voir *infra*), ou bien il s'agissait de socles de statues aux piliers dorsaux desquels pourraient également se rattacher les blocs mentionnant Seth.

Un fortin doté d'un oratoire ou un temple exclusivement ?

La prégnance du tableau de la représentation de la campagne de Séthy I^er^ contre les Chasou n'a guère laissé la place à d'autres hypothèses que celle qui voulait faire du monument du Gebel Abou Hassa un *migdol*. Pourtant, la définition communément admise de ce type de construction renvoie à un type d'édifice qui ne présente guère d'analogies avec le monument exhumé par J. Clédat, le *migdol* étant, en principe, une construction à plusieurs étages dotée de murs très épais et dont l'entrée était protégée par des massifs en saillie [72]. Les fouilles de l'université Ben-Gourion de Jérusalem le long de la côte syro-palestinienne ont livré un certain nombre de monuments datés du début de la XIX^e^ dynastie et identifiés à tort ou à raison à des *migdols* [73]. Sans entrer dans les détails, soulignons que les structures exhumées sont toutes érigées en brique et que l'épaisseur de leurs murs, au regard de leurs dimensions, est sans commune mesure avec celle des murs du monument du Gebel Abou Hassa [74].

Sa distribution intérieure comme ses dimensions [75] interdisent de considérer sérieusement que ce fût le siège même temporaire d'une garnison. Il me semble plus cohérent d'y reconnaître un édifice cultuel dénué d'étages, inscrit dans une enceinte, certes, mais comme il convient à un temple, écrin de la puissance divine que l'on se doit de protéger de toute souillure et

71 De monumentales portes fictives destinées à définir un porche à l'avant d'une porte réelle sont bien attestées dans la vallée du Nil, comme à as-Salamouni par exemple (Kl.P. Kühlmann, « Der Felstempel des Eje bei Achmim », *MDAIK* 35, 1979, p. 165-188), en admettant naturellement que le *speos* dont le porche monumentalisait l'entrée remonte bien à Ay. Notons par ailleurs que des piliers non fonctionnels identifiant l'édifice qu'ils précèdent à un temple sont attestés dans l'architecture proche orientale (Cl. Epstein, « Temples Models and their symbolism », *ErIsr* 20, 1989, p. 23-30 ; J.-Cl. Margueron, « Sanctuaires sémitiques », *Dictionnaire de la Bible, Suppl.* XI, 1986, Paris, col. 1104-1258 ainsi que les fig. 965-966. pour le Bronze Ancien et fig. 975-976. pour le Bronze Récent), mais qu'en l'absence de motivation pouvant expliquer l'emprunt de ce motif, il ne semble pas devoir être retenu.

72 W. Westendorf, « Migdol », *LÄ* IV, 1982, col 124-125.

73 On consultera notamment E.D. Oren, « "Governors' Residencies" in Canaan under the New Kingdom : a Case Study of Egyptian Administration », *JSSEA* 14, 1984, p. 37-56 ; *id.*, « The "Ways of Horus" in North Sinaï », dans A.F. Rainey (éd.) *Egypt, Israël and Sinaï*, 1987, p. 69-119 ; *id.* et J. Shereshevsky, « Military Architecture along the 'Ways of Horus' - Egyptian Reliefs and Archaeological Evidence », *ErIsr* 20, 1989, p. 8-22 ainsi que l'excellente synthèse de la question proposée dans E.F. Morris, *The Architecture of Imperialism. Military Bases and the Evolution of the Foreign Policy in Egypt's New Kingdom*, *PdÄ* 22, Leyde, 2005.

74 Pour se limiter à quelques exemples, les murs de l'édifice du site A-289 d'Harouba (50 × 50 mètres) mesurent 4 mètres d'épaisseur et son entrée est flanquée de tours de 8 × 13 m ; ceux de Deir al-Balah, (20 × 20 mètres) mesurent plus de 2,4 m et ceux de Tell Sera' (22 × 22 m) entre 1,5 et 2 m.

75 Ses espaces de services étaient d'autant plus restreints qu'il faut soustraire aux dimensions intérieures de l'édifice un tiers de sa surface, occupé par le temple proprement dit.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

agression et dont l'accès est strictement contrôlé. Il est vrai qu'il présente des caractéristiques peu communes aussi bien au regard de l'architecture égyptienne que de celle des temples égyptiens ou cananéens de Palestine[76], comme la présence d'espaces de service à l'avant du réceptacle des images divines, mais il faut garder à l'esprit qu'il s'agit d'un édifice de dimensions extrêmement réduites ; les zones de service y ont été répartis en fonction de l'espace disponible, dans le cadre défini par l'enceinte.

MATÉRIEL RETROUVÉ

Deux objets retrouvés lors des fouilles peuvent être mis en relation avec le temple ramesside. Il s'agit, tout d'abord, de la moitié droite de la partie supérieure d'une stèle cintrée de 37 × 22 × 12 cm d'épaisseur au profil biseauté, taillée dans un calcaire sablonneux semblable à celui qui fut employé pour dresser les murs du monument (fig. 5). Le texte qui y est gravé est par ailleurs similaire à ceux qui furent taillés sur les parois du temple ramesside, tant par la forme des signes que par l'exécution technique. Du champ décoratif qui était délimité par une ligne courbe suivant le tracé du cintre nous ne conservons plus que l'extrémité supérieure d'une colonne mentionnant le nom de la déesse *Ḥwt-ḥr nbt m[fkȝt]*, « Hathor maîtresse de la Tur[quoise] ». Malgré une importante lacune dans le nom du toponyme, la restitution s'impose en raison de l'implantation géographique du temple dans lequel ce document a été retrouvé. La déesse était figurée à droite, tournée vers la gauche, comme le suggère l'orientation des signes, et y adoptait peut-être, contrairement à l'usage que reflète la documentation provenant du Sinaï, une posture assise[77].

J'ai également identifié un bloc en calcaire de 18 × 16 cm présentant une surface dans laquelle ont été creusées quatre cavités de forme et de profondeur inégales (fig. 6). La plus profonde, de forme circulaire, est associée à trois évidements rectangulaires (ou présentant au moins un angle droit) comblés pour certains par d'importantes concrétions. La dégradation de cet objet déroutant ne permet pas d'identification assurée ; tout au plus peut-on suggérer d'y reconnaître un fragment de table d'offrandes ou de table liturgique dont les cavités étaient destinées à recevoir les offrandes ou les objets de culte.

76 A. Mazar, « Sanctuaires et temples en Canaan », *Dictionnaire de la Bible, Suppl.* XI, Paris, 1986, col. 1258-1286 ; St. Wimmer, « Egyptian Temples in Canaan and Sinaï », dans S. Israelit-Groll (éd.), *Studies in Egyptology Presented to Miriam Lichtheim*, Jérusalem, 1990, II, p. 1065-1106 ; *id*, « (No) More Egyptian Temples in Canaan and Sinaï », dans I. Shirun-Grumach (éd.), *Jerusalem Studies in Egyptology*, *ÄAT* 40, 1998, p. 87-123.

77 C'est tout du moins ainsi que l'on peut interpréter le vide qui sépare le nom divin de la bordure de la stèle, dépourvu d'amorce de couronne. L'hypothèse d'une représentation intégralement thériomorphe, bien qu'attestée à Serabit al-Khadim au Nouvel Empire (A.H. Gardiner, T.E. Peet et J. Černý, *op. cit.*, n° 337 pl. LXXXI), est à ce point exceptionnelle qu'elle ne me semble pas devoir être envisagée ici.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

LA DÉCORATION DU TEMPLE

L'étude du programme décoratif du temple du Gebel Abou Hassa est une entreprise quelque peu hasardeuse, dans la mesure où à la seule information donnée par J. Clédat sur l'implantation du décor – qui se serait limité à la salle la plus reculée du monument (C2)[78] – se greffent diverses observations qui compliquent sérieusement toute tentative de synthèse. Tout d'abord, la présence de scènes gravées sur les boutisses d'un même parpaing nous assure de l'existence de motifs sur les deux parements d'un mur au moins (fig. 9), ce qui démultiplie la surface décorée et réduit d'autant la proportion de décor ayant subsisté. Ensuite, les reliefs retrouvés procèdent de deux techniques de gravure bien distinctes qui correspondent à des thématiques différentes, à savoir des scènes liturgiques et militaires ; la première se divise elle-même en deux sous-catégories, puisque certains de ces reliefs participent à une composition dont le module est nettement plus grand que celui de la majorité des blocs conservés. Enfin, ces observations sont encore compliquées par la très mauvaise qualité du calcaire, la présence de quelques palimpsestes (voir fig. 10 et 20) et l'inachèvement du monument (voir fig. 11).

De ces deux dernières observations, J. Clédat déduit la possibilité que « Ramsès II ait regravé son nom sur celui d'un roi de la XVIII[e] dynastie et même sur celui de son père que j'ai retrouvé parmi les fragments[79] », l'un de ces blocs portant effectivement le nom de Séthy (fig. 14). Cette interprétation est cependant réductrice, dans la mesure où elle ne comptabilise que les seules modifications de noms royaux et suppose une usurpation[80] d'un monument érigé par le propre père de Ramsès II, alors que certaines scènes retravaillées témoignent au contraire d'une modification importante du décor de l'édifice. Il me semble préférable de parler de remploi des matériaux d'un ancien monument démantelé, le terme d'usurpation véhiculant l'idée d'appropriation d'une construction préservée.

La qualité de la pierre

« Un mauvais calcaire, friable et parfois très sablonneux. Il s'effrite facilement, d'où la disparition de nombreux morceaux sculptés[81] », tel est le constat dressé dès 1912 par le fouilleur et qui est d'autant plus vrai aujourd'hui après des décennies de stockage peu attentif à la préservation de blocs si fragiles dans une région où le calcaire se conserve très mal. L'édifice ramesside a été construit à l'aide d'un calcaire local[82] de très médiocre et inégale qualité. S'ils sont tous sablonneux[83] et coquilliers, certains blocs (ceux qui comportent le plus de coquillages) sont

78 J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 210-211.

79 Carnet V, p. 47.

80 J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 209.

81 Carnet V, p. 30.

82 Le Gebel Géneffé est effectivement entaillé de nombreuses carrières selon *Baedeker's Unter-Ägypten* (= G. Ebers *et al.*, *Ägypten. Handbuch für Reisende* I *Unter-Ägypten und die Sinaï-Halbinsel*, Leipzig, 1885, p. 441), carrières qui n'ont pas fait l'objet d'investigations poussées. Pour quelques informations sur la nature de ce calcaire « plus compact que du travertin, mais avec moins de coquilles », on pourra se référer à L.M.A. Linant de Bellefonds, *Mémoires sur les principaux travaux d'utilité publique exécutés en Égypte depuis la Haute Antiquité jusqu'à nos jours*, Paris, 1872-1873, p. 98-99.

83 *Ibid.*, p. 108 parlant des formations voisines du golfe de Suez et du Gebel Chalouf, mentionne ce même calcaire sous le terme pourtant équivoque de « grès coquillier » au sujet duquel il précise que la structure est un conglomérat de sable siliceux et de coquillages peu homogène et grossier.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

souvent très compacts tandis que les autres s'effritent au toucher ou se brisent à la moindre manipulation [84]. De surcroît, la desquamation de la pierre a ici ou là soulevé son épiderme qui, en s'écaillant, a fait disparaître les ultimes traces des reliefs les moins profonds.

Partis pris d'édition

De ce constat, il découle qu'une reproduction et une description de tous les blocs n'auraient pas de sens. J'ai dans l'ensemble privilégié les relevés en dessin vectoriel [85] en retenant, pour le rendu des reliefs, la notation d'une ombre venant du haut à gauche rendue par un léger trait de force [86]. Le recours à des photographies n'a pour objet que de souligner la facture du travail ou illustrer les caractéristiques physiques de la pierre ainsi que les interventions humaines (palimpsestes) qui, se combinant, tourmentent la surface du parement et compliquent la compréhension des reliefs. Les dessins de J. Clédat, enfin, se sont avérés extrêmement précieux dès lors qu'il s'est agi d'avoir recours aux informations contenues sur des blocs s'étant considérablement détériorés depuis leur découverte.

Au sujet de l'un des assemblages qu'il propose, l'archéologue note que « l'état fruste de la pierre, et surtout son état de désagrégation sur les bords laisse un doute [87] ». Cette observation rend d'autant plus aléatoires de nouvelles combinaisons qu'aujourd'hui les fragments se sont presque tous encore dégradés davantage. Aussi, ai-je renoncé à proposer de nouvelles reconstitutions du programme décoratif. Les assemblages fig. 18, 19 et 20 n'ont pour autre prétention que de proposer une présentation immédiatement intelligible des blocs permettant de préciser de façon significative la nature des scènes représentées. Ils sont un mode de disposition et en aucun cas des associations certaines [88].

Attribution d'un code descriptif

Seuls 93 des 200 blocs du temple ramesside ont été inventoriés dans le livre d'inventaire du musée d'Ismaïlia qui les range tous sous un unique numéro 1218/93, hormis le visage royal FRD3 qui porte le n° 1151, chiffre qui a été reporté (en arabe) sur le bloc lui-même à l'aide de peinture noire. Les autres blocs inventoriés ont été marqués de la même façon d'un numéro d'ordre arabe à deux chiffres (voir par exemple la fig. 5).

84 De très nombreux blocs se sont considérablement dégradés, la comparaison des croquis de J. Clédat et des relevés de l'état actuel des pierres présentés en fig. 18 est éloquente à ce sujet. Certains n'ont pas même pu être retrouvés ou identifiés tant ils ont souffert, comme le montre le tableau présenté en Annexe.

85 P. DER MANUELIAN, « Digital Epigraphy : an Approach to Streamlining Egyptological Epigraphic Method », *JARCE* 35, 1998, p. 97-113.

86 Tel que défini par Cl. TRAUNECKER, « Les techniques d'épigraphie de terrain : principes et pratique », dans J. Assmann, G. Burkard et V. Davies (éd.), *Problems and Priorities in Archaeology*, Londres, New York, 1987, p. 272-273.

87 Carnet V, p. 30.

88 Hormis les deux blocs de la fig. 18 qui mentionnent conjointement l'offrande des *rnpwt*.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Cet inventaire étant partiel, il m'a semblé nécessaire d'élaborer un nouveau code descriptif qui permette d'enregistrer un plus grand nombre de blocs en les inscrivant dans des sous-ensembles fonctionnels. J'ai naturellement renoncé à numéroter les pierres ne conservant plus de face travaillée identifiable (une vingtaine). Aucun bloc décoré n'ayant été retrouvé à sa place originelle[89], il n'était plus possible de proposer un séquençage des scènes reposant sur une succession spatiale. L'accent a donc été mis, comme le montre le tableau qui suit, sur la disposition des textes et la nature des représentations, de façon à recourir à des critères descriptifs élémentaires, véhiculant aussi peu d'interprétation que possible. Lorsque différents critères étaient présents sur un même bloc, la priorité a été donnée systématiquement au texte ou, à défaut, à l'élément le plus caractéristique représenté (en dehors de FRG3 qui, bien que comportant un texte, a été par erreur rattaché à la série des figurations royales).

		Code descriptif	
Texte	Colonne tournée vers la Droite / vers la Gauche / de sens Indéterminé	TCD/ TCG / TCI	Suivi d'un n° d'ordre
	Ligne tournée vers la Droite / vers la Gauche	TLD / TLG	
	Indéterminé tourné vers la Droite / vers la Gauche / de sens Indéterminé	TID / TIG / TII	
Figuration	Roi[90] tourné vers la Droite / vers la Gauche	FRD / FRG	
	Divinité tournée vers la Gauche / vers la Droite	FDG / FDD	
	Être Indéterminé tourné vers la Droite / vers la Gauche / de sens Indéterminé	FID / FIG / FII	
	Offrandes et supports d'offrandes	FO	
	Militaires	FM	

Éléments architecturaux non inscrits, encadrements de portes, piliers et architraves

Il n'a pas été possible de reconnaître avec certitude de fragment se rattachant à un encadrement de porte, qu'il soit identifié par son décor ou son profil[91], pas plus que d'élément architectural décoratif, qu'il s'agisse de corniche, de gorge ou de tore[92]. Aucun vestige de l'architrave que supportait le portique n'a été retrouvé, nulle trace non plus de dalle de couverture au soffite décoré d'étoiles ou de rapaces aux ailes déployées.

89 C'est ce que suggère le silence de J. Clédat en la matière.

90 Et divinités le survolant.

91 Le bloc FM5 présente, à son extrémité gauche, une amorce de ce qui pourrait être un cadre se détachant par rapport à la paroi décorée, mais son état de dégradation rend ce constat extrêmement aléatoire. Si néanmoins il fallait reconnaître ici l'amorce d'un cadre saillant de 3 cm environ, relié latéralement au reste de la paroi par un biseau, nous aurions peut-être là un montant de porte. La surface qui devait recevoir le texte de l'encadrement ne semble pas avoir été ravalée, indice complémentaire de l'inachèvement du décor de l'édifice.

92 Dans son Carnet V, p. 26, J. Clédat reproduit un relevé et une coupe d'un bloc rectangulaire (de 58 × 33 cm) peint en noir et présentant un anglet que surmonte une baguette dans le creux (fig. 7). Ce document, auquel je ne connais pas de parallèle au Nouvel Empire, ne me semble pas devoir être rattaché à la structure ramesside.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Classification des reliefs [93]

Si l'ensemble du décor est réalisé en relief dans le creux exclusivement, il est possible de distribuer les blocs conservés dans deux groupes se caractérisant par une thématique, un nombre de registres et une exécution différents.

Premier groupe : scènes liturgiques et de confirmation du pouvoir royal

Le premier groupe (fig. 18-20), sur lequel nous reviendrons longuement plus loin et qui rassemble la presque totalité des blocs, se caractérise par un relief extrêmement profond, qui atteint occasionnellement 5 cm, aujourd'hui totalement dépourvu de traces de peinture. C'est à celui-ci que se rattachent les reliefs figurant sur les deux parements d'un même mur. Les boutisses du parpaing présentées en fig. 9 sont, en effet, décorées toutes deux de pieds placés sensiblement au même niveau, à quelques centimètres près, mais devant appartenir à des personnages d'échelle légèrement différente, le pied de la divinité tenant une tige-*rnpt* étant un peu plus grand que celui de la face opposée (qui est grandeur nature). Cette observation est confirmée par l'examen de l'ensemble des blocs de ce groupe qui révèle qu'une minorité d'entre eux participait à des scènes d'un module un peu plus important. Il s'agit des blocs TCG13-15 permettant de reconstituer une offrande des *rnpwt* dont l'officiant est tourné vers la gauche, du tableau figurant le don des jubilés au roi dont il vient d'être question (FDD3) et des éléments de corps(s) de divinité(s) tournée(s) également vers la gauche (FDG3, 7-8) [94].

Les autres blocs, de plus petit module, constituent un ensemble cohérent qui rassemble tous les autres tableaux d'offrandes mettant en scène des personnages de taille humaine (la photographie présentée en fig. 4 est éloquente à ce sujet) décorant l'intérieur de la salle C2 (voir *infra*). Il en résulte, selon toute vraisemblance, que les grands tableaux décoraient une ou plusieurs des faces extérieures de la salle C, mais il n'est plus possible de dire précisément l'étendue des surfaces gravées des deux côtés. Il serait séduisant de les limiter à la seule façade de l'espace cultuel, à savoir au mur séparant B et C ; cependant, la direction contradictoire des figures divines suggère une répartition sur plusieurs parois [95].

La différence d'échelle des personnages pourrait s'expliquer par le fait que les parois intérieures du monument étaient surmontées d'une frise de noms royaux mesurant plus d'un mètre de hauteur (fig. 15). Il ne fait par ailleurs guère de doute qu'il n'y avait qu'un registre à l'intérieur comme à l'extérieur, car aucun bloc ne conserve de trace de jonction entre deux registres et tous les personnages figurés debout définissent une hauteur de registre qui, si elle était dédoublée, atteindrait une élévation excessive au regard des proportions de la pièce.

93 Le lecteur trouvera en Annexe la liste de l'ensemble des blocs reproduits. Les renvois aux figures dans le texte ne seront précisés que lorsqu'ils concernent des photographies ou des assemblages considérés dans leur ensemble.

94 Il s'agit du cou d'un dieu hiéracocéphale (FDG3), d'un torse de dieu tendant le bras (FDG7) ainsi que des jambes d'un dieu portant un court pagne collant (FDG8) ; voir fig. 18.

95 Si l'on suit les règles présidant à l'orientation du décor dans un temple égyptien (H.G. FISCHER, *The Orientation of Hieroglyphs. Part* I *Reversals*, *Egyptian Studies* II, New York, 1977, § 19), celui qui figure en façade est élaboré de façon à ce que le roi se dirige vers sa porte, tandis que les dieux tournent le dos à cette dernière. Or, dans le cas présent, l'existence de figures divines tournées vers la gauche comme vers la droite exigerait, si on voulait les replacer toutes sur le mur séparant B de C exclusivement, une composition convergeant de part et d'autre d'un axe. La double nature de cette paroi (mur latéral *et* façade principale du sanctuaire) pourrait être sollicitée pour justifier ce type de composition, mais ne sera pas proposée faute de parallèle à cette procédure, *en façade* de temple.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Il est possible d'observer une différence dans la qualité d'exécution des reliefs de ce premier groupe (fig. 12). Les figures de grand module (fig. 18), certaines inscriptions de grand module (titulature royale : TCG19 et TCG21 ; noms de Seth (ou de Baâl) : TCG1 et TCG2) ainsi que quelques représentations de petit module (TCD2-3) montrent une exécution relativement soignée qui contraste avec le traitement bien plus sommaire du restant des inscriptions de grand module et du décor liturgique. Quelques palimpsestes (fig. 10) attestent, nous l'avons vu, d'une modification partielle[96] du décor, certains reliefs soignés ayant été retravaillés assez rapidement. Peut-être avons-nous là le témoignage d'une reconstruction hâtive du temple initial remontant à Séthy I^er^ par son fils Ramsès II, qui aura employé en face de parement un certain nombre de blocs du monument initial (ensemble de la façade et une partie du décor liturgique de la salle C2), dont il ne modifia pas totalement la destination. C'est ce que suggère la reproduction probable de certains des textes de l'édifice initial[97], l'absence de mortier sur les reliefs liturgiques d'exécution soignée (qui aurait pu témoigner d'un basculement de la face de parement en lit de pose ou d'attente) ainsi que l'absence de gravure sommaire sur les faces latérales de ces derniers.

Second groupe : scènes militaires

Le second groupe (fig. 13), extrêmement modeste et que J. Clédat rattache à la XVIII^e^ dynastie, rassemble des fragments de scènes de triomphe royal (?) sur des populations étrangères exécutées en relief très léger, où l'on observe occasionnellement des traces de peinture dont ne subsiste que du jaune (lance de FM3), du rouge (visage (?) de FM4, lance de FM3), du gris (ligne de sol (?) de FM3) et du noir (cheveux (?) sur FM4, ligne de sol de FM1 et FM3). La taille des personnages (environ 75 cm de hauteur) impose une composition en plusieurs registres.

Certaines de ces scènes se détachent sur une surface striée de fins traits de percussion obliques serrés qui ne seraient pas, selon leur inventeur, à rattacher au travail préparatoire de la pierre mais plutôt à interpréter comme le témoignage du grattage d'une surface décorée antérieurement avant nivellement au plâtre en vue d'un remploi[98]. On y remarque cependant, dans les rares zones suffisamment conservées pour être significatives, une correspondance entre le décor gravé et les figurations peintes sur plâtre (FM3). Les blocs ayant subsisté montrent des soldats armés d'arcs[99], de lances[100] voire de boucliers[101] surmontés d'un trait épais qui figurait soit la ligne de sol d'un autre registre, soit un signe du ciel. Point de trace cependant des prisonniers asiatiques enchaînés que mentionne J. Clédat[102].

96 On distingue encore nettement sur FRG8 et FRG14 des traces d'un ancien décor et d'un texte à l'emplacement desquels a été gravée l'image du roi officiant.

97 L'examen des blocs conservant une inscription en grand module mentionnant Seth (ou Baâl) est édifiant dans la mesure où elle combine reliefs soignés (TCG1 et TCG2) et hâtifs (TCG3 et TCG29) qui présentent des différences paléographiques notables entre certains signes (les têtes de léopard, les drapeaux du signe *nṯr* et les animaux séthiens). Il en ressort, si l'on admet qu'ils se rattachent à une phase décorative différente, que la seconde s'organisa au moins partiellement autour de décors préservés.

98 Carnet V, p. 46.

99 FM2 présente deux soldats armés d'un arc et d'une lance.

100 Voir FM1 et FM3.

101 Il est possible que FM5 conserve l'image d'un soldat marchant à grandes enjambées tenant de sa main droite un bouclier et levant le bras gauche en signe d'adoration.

102 « Ce sont des scènes où l'on voit des soldats armés du bouclier et des prisonniers. On y remarque encore des personnages égyptiens, la main levée en signe d'adoration ou de prière. L'enduit est parfois parti et l'emploi de si fragiles matériaux a détruit en partie la scène figurée sur plusieurs blocs de calcaire. [… L'un des personnages] porte au-dessus de lui une légende, écrite très légèrement en petits hiéroglyphes cursifs. Elle est à peu près illisible. Le style de cette scène rappelle les bas-reliefs de la XVIII^e^ dynastie » (Carnet V, p. 46).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Les scènes liturgiques et militaires ne pourraient-elles pas être contemporaines ?

L'argument stylistique évoqué par l'inventeur pour rattacher les blocs décorés de soldats et prisonniers à la XVIII[e] dynastie (voir n. 102) est de peu de poids au regard de la maigre surface décorée subsistante et du fait qu'ils n'apportent d'autre information que l'apparence de têtes peu détaillées des soldats et de leur armement. Dans la mesure où nous ne conservons aucune inscription présentant des caractéristiques paléographiques qui se distingueraient de celles des textes ramessides et que nous n'observons pas la moindre marque indiscutable de remploi – absence de scène ramesside gravée sur les scènes militaires, absence de mortier sur les reliefs suggérant un basculement de la face de parement en lit de pose, d'attente ou en face arrière, absence de gravure ramesside sur les faces latérales des blocs militaires – il me semble naturel de supposer comme étant plus vraisemblable la contemporanéité des reliefs militaires et liturgiques.

Cela d'autant plus qu'à cette dualité thématique correspond une division claire par le biais d'un portique, de la seule partie du temple qui semble avoir été décorée, la salle C. Il est séduisant de supposer que cette délimitation était accentuée par une opposition thématique aussi bien que technique entre les reliefs décorant ces deux espaces, la gravure superficielle (incisions peintes sur plâtre) prenant place dans C1 et la gravure profonde dans C2 [103]. Cette proposition pourrait même être étayée à l'aide d'arguments concrets. Non seulement J. Clédat a souligné que l'ensemble des blocs décorés de scènes d'offrandes se rattache aux seules parois de la salle C2 du temple [104], mais, en outre, le nombre restreint de blocs du second groupe pourrait suggérer une localisation dans C1, et cela pour deux raisons. Tout d'abord, parce que cette zone est plus réduite que C2 et, ensuite, parce qu'elle fut démantelée plus systématiquement, n'étant pas destinée à recevoir des sépultures.

Inscriptions de grand module

Une répétition du nom de Seth (ou de Baâl) [FIG. 17]

Cinq blocs se distinguent nettement des autres par le très grand module des signes (plus de 35 cm contre un peu moins de 25 pour les signes des colonnes marginales auxquelles se rattachent presque toutes les autres inscriptions) composant un texte parfaitement identique qui répète quatre fois au moins les épithètes classiques du dieu Seth (voire de Baâl) :  *swtḫ/bʿr ʿ3-pḥty nṯr-ʿ3* « Seth/Baâl-dont-la-puissance-est-grande, le grand dieu ». Quatre blocs sont décorés sur une seule face (TCG1, TCG3, TCG29 et TCG32) tandis qu'un cinquième reproduit le même texte sur ses deux faces (TCG2). Ce double mode de scansion ostentatoire (répétition d'un même texte et à grande échelle) implique à n'en pas douter que

103 Ces deux espaces pouvant être de même nature architecturale ou non. Dans cette seconde hypothèse, on ne saurait exclure qu'une cour (C1) ait précédé une salle couverte (C2).

104 J. CLÉDAT, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 210-211. J'ai déjà rappelé plus haut (n. 8) l'embarrassant constat qui veut que les articles de J. Clédat donnent volontiers plus de détails que ses carnets, situation que l'on retrouve ici, de sorte que l'on ne sait si cette remarque relève d'une observation faite sur le terrain, mais non consignée dans ses carnets, ou s'il s'agit d'une interprétation élaborée à l'occasion de la rédaction de son article.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ce texte[105] se trouvait en un lieu bien visible. Reste à déterminer à quelle partie de l'édifice rattacher cette monumentale litanie.

1. S'il s'agissait d'un élément architectural, le plan du monument n'autorise que trois possibilités : les piliers engagés – si piliers engagés il y eut – flanquant les portes P1 et P3, les passages de portes ou le pilier qui divise le temple en deux. L'une des faces du fût étant inscrite de deux colonnes (TCG1), son agencement avec TCG2 permet de restituer la largeur minimale de cet assemblage à 110 cm[106]. Pareille dimension exclut de fait la troisième hypothèse, la largeur du pilier n'atteignant pas 80 cm. Demeurent donc les seuls piliers engagés ou les passages de portes. Si leur contenu se limitait aux deux colonnes conservées, la largeur de celles-ci conviendrait parfaitement aux piliers des portes P1 et P3 ou aux revers septentrionaux des portes P2 et P3.

Cette solution s'inscrit pleinement dans les coutumes architecturales égyptiennes qui veulent que les portes des monuments officiels affichent la nature de la structure qu'elles desservent ainsi que le nom du roi bâtisseur suivi bien souvent d'épithètes intégrant le nom d'un dieu, même si la répétition que nous observons ici est peu commune. Dans le cas qui nous intéresse, s'il ne figurait pas sur l'encadrement intérieur d'une porte, le texte aura simplement été déplacé de l'encadrement du passage vers les singuliers piliers monumentaux marquant par leur présence (qui ne résulte pas de nécessités structurelles relatives à la répartition des forces) la nature consacrée de l'espace dont ils monumentalisent l'entrée. Peut-on préciser plus avant le caractère de ce texte ? S'il s'agissait d'éléments du décor des piliers engagés de part et d'autre des portes, deux hypothèses peuvent être envisagées : soit une répétition des noms du propriétaire des lieux auquel cas l'orientation des signes commande de replacer ces blocs sur le pilier gauche (sud) de la porte P1[107], soit des noms divins suivant la titulature royale selon le schéma NN *mry (ny) swtḫ / Bʿr ʿ3-pḥty nṯr-ʿ3,* et, en ce cas, c'est aux piliers engagés de droite (nord), qu'il convient de les rattacher[108]. Si ces blocs sont les vestiges de l'encadrement intérieur nord[109] des portes P2 et P3, l'orientation de leur texte invite à les restituer à la suite du protocole royal. Or, les blocs TCG19 et TCG21 supportant deux colonnes d'une titulature dont la dimension des signes est comparable à celle des textes dont il vient d'être question, conduit à préférer ces deux dernières hypothèses[110].

105 J'ai tenté de rendre compte plus haut (n. 97) des différences de détail que l'on observe dans le traitement des signes ; elles me semblent suffisamment peu significatives au regard de l'identité de dimensions et de contenu pour suggérer que tous ces blocs n'aient pas appartenu à une composition unique. Seul TCG32, dont les signes semblent tassés, pourrait devoir être rattaché à une composition de dimensions plus modestes.

106 La combinaison des blocs TCG1 et TCG2 permet de définir une largeur d'au moins 95 cm, à laquelle il faut rajouter une quinzaine de centimètres correspondant à l'espace occupé par l'avant des signes aujourd'hui détériorés, le trait vertical délimitant la colonne inscrite et l'espace non décoré la séparant de l'arête du bloc.

107 La largeur trop réduite du pilier sud de la porte P3 n'autorise pas de restitution en cet emplacement.

108 Les règles générales de l'orientation des textes de l'officiant et des divinités hébergées dans le temple sont exposées dans H.G. FISCHER, *The Orientation of Hieroglyphs. Part* I. *Reversals. Egyptian Studies* II, New York, 1977, § 19.

109 Il s'agit alors forcément de l'encadrement nord, car la largeur de la face principale comportant deux colonnes de texte est estimée à environ 110 cm, c'est-à-dire plus que la profondeur du passage des portes, ce qui exclut de les rattacher à l'encadrement sud.

110 Il est possible néanmoins que nous ayons là les ultimes vestiges des colonnes marginales bordant les représentations de grand module (fig. 18), mais l'amorce, sur TCG19, d'une seconde colonne comportant également un protocole royal invite plutôt à associer ces blocs avec ceux qui supportent les mentions séthiennes, puisqu'ils comportent une duplication semblable d'un texte dont le contenu peut parfaitement se combiner avec un protocole.

BIFAO 105 (2005), p. 357-404 Lionel Schmitt
Le temple du Gebel Abou Hassa.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

2. Si l'on veut bien se rappeler que le cadre habituel de ce type de répétitions demeure le pilier dorsal d'une statue, il faut envisager également la possibilité que nous ayons là les débris d'une statue maçonnée à l'aide de plusieurs blocs, peut-être pour en faciliter le transport. La procédure est suffisamment rarissime pour ne pas cependant emporter la conviction.

Un bloc supplémentaire présente également une colonne de texte sur deux de ses faces (TCG18). La seule qui soit suffisamment conservée pour autoriser une lecture supporte la titulature partielle de Ramsès II : *[W]sr-[m]ɜʿt-[Rʿ] stp-n-Rʿ sȝ Rʿ [Rʿ-ms-sw Mry-Jmn]*, inscrite entre deux traits verticaux. La présence de l'angle interdit *a priori* d'y reconnaître la colonne marginale d'une scène d'offrande figurant sur les parois du temple et invite à la rattacher plutôt à un pilier du portique ou à l'un des passages de porte.

Une frise de noms royaux [FIG. 15]

Plusieurs blocs (TII3 et TLG1-5) participent à une frise de noms royaux qui ornait le haut des parois du temple. Ce procédé décoratif, qui est employé à sa pleine mesure à partir de la XVIII^e^ dynastie, illustre la remarquable potentialité propre à une écriture hiéroglyphique : permettre de transformer les noms inscrits dans les cartouches en une frise décorative scandant le sommet d'une paroi [111]. Comme dans de nombreux cas semblables attestés au Nouvel Empire, le nom de couronnement, lorsqu'il ne figure pas seul, est mis en valeur par l'éclatement du cartouche, la projection en avant du signe-*wsr* et l'extraction des deux signes-*Rʿ* qui intègrent une série de disques de façon à ce que chacun couronne un signe-*wsr* [112], un signe-*mɜʿt* ou encore le cartouche contenant le nom de naissance. Au contraire du précédent, ce dernier s'inscrivait donc tout entier entre les disques et – très vraisemblablement – un signe-*nbw*. Dans le cas présent, il est possible que, comme le suggère la forme de la cassure de la pierre, la figure de Maât se soit confondue avec celle de Rê, le personnage accroupi présentant peut-être une tête de faucon, comme sur un relief retrouvé au sud de Gaza [113].

Les parallèles ne permettent guère de préciser la nature de l'espace que ces frises couronnaient, comme le montre l'exemple du temple de Séthy I^er^ à Qourna, décoré pour une large part sous Ramsès II, et qui fait abondamment usage de frises identiques à celle de notre temple [114]. Ainsi, en rencontre-t-on aussi bien dans des salles couvertes de destinations diverses [115] que dans des cours [116] où elles surmontent des murs décorés d'un nombre indifférent de registres [117]. Enfin, le

111 On pourra se reporter, au sujet de ce procédé à C. SPIESER, *Les noms du Pharaon comme êtres autonomes au Nouvel Empire*, *OBO* 174, Fribourg, Göttingen, 2000, p. 67-71.

112 Le disque ne se trouvait pas exactement à la verticale du signe-*wsr*, mais plutôt au-dessus de celui-ci et de la plume que tenait le signe figurant Maât (et peut-être Rê comme nous allons le voir).

113 R. GIVEON, « Two Inscriptions of Ramesses II », *IEJ* 25, 1975, p. 247-249. Des cas semblables de cassures suivant le fond des reliefs profondément gravés peuvent être observés sur certains blocs du temple du Gebel Abou Hassa (TCD15 où la ligne de cassure suit la courbe du *khepresh*), à commencer par ce même bloc (TLG4) dont deux cassures suivent la ligne courbe définie par les disques qui se trouvent au sommet de la frise.

114 Le monument n'a fait l'objet que d'une édition partielle dans J. OSING, *Der Tempel Sethos' I. in Gurna* I, *ArchVer* 20, Mayence, 1977.

115 Ainsi le couloir XXXII (*ibid.*, pl. 19b), le passage VI (observation personnelle), l'antichambre XXVI (*ibid.*, pl. 43 et 42b), le sanctuaire XXX (observation personnelle).

116 Voir la cour XLII : *ibid.*, pl. 26 et 32-33.

117 Les passage et salles VI (observation personnelle), XXII (*ibid.*, pl. 40c), XXVI (*ibid.* pl. 43 et 42b) et XXX (observation personnelle) ne présentent qu'un registre ; le couloir XXXII (*ibid.* pl. 19b) un registre et deux autres frises de noms royaux ; la cour XLII deux registres (*ibid.*, pl. 26 et 32-33).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

fait est plus surprenant encore, leur sens n'est pas nécessairement déterminé par l'orientation liturgique définie par le roi officiant [118]. De la multitude des emplois que l'on observe dans divers monuments résulte l'impossibilité de proposer pour notre frise un emplacement précis dans le temple du Gebel Abou Hassa. Cela dit, la différence de dimensions observées entre les scènes de grand module, prenant très certainement place sur les parements extérieurs des murs de C et les scènes liturgiques de petit module décorant le sanctuaire (C2) pourrait parfaitement s'expliquer si ces dernières étaient couronnées par la frise des noms royaux. Si l'on admet qu'elle suivait le sens liturgique, il faudrait la replacer au sommet soit de la paroi (est) dans laquelle est percée la porte d'accès soit de la moitié orientale de la paroi du fond (nord).

Les scènes représentées sur les parois [119]

Les colonnes marginales [FIG. 19-20]

L'essentiel des fragments inscrits se rattache à des colonnes marginales de petit module [120], c'est-à-dire aux colonnes qui, occupant toute la hauteur d'un registre, séparaient les scènes d'offrandes les unes des autres. La composition de leurs textes est absolument identique, en dehors de la formule conclusive qui occupe le dernier cadrat et demi. On y rencontre la séquence *nswt ḥjty nb tꜣwy (wsr-mꜣʿt-Rʿ stp-n-Rʿ) sꜣ Rʿ nb ḥʿw (Rʿ-ms-sw mry-Jmn)* suivie, dans un cas, de l'épithète *d(=w) ʿnḫ* (TCD10), et dans tous les autres, de la mention *mry* (toujours écrite à l'aide du signe N 36 de la liste d'A.H. Gardiner) précédée d'un nom divin. La disparition des assises hautes supportant paroles et noms des dieux augmente d'autant la valeur de ces textes, puisqu'ils sont désormais les seuls gisements de théonymes que l'on puisse articuler avec les rares représentations de divinités conservées.

118 Dans toutes les attestations précitées, elles suivent l'orientation royale, hormis dans le cas du complexe se trouvant à l'arrière de la cour de culte solaire, où l'on relève une orientation divergente sur les murs orientaux des antichambres XXII et XXVI (J. OSING, *op. cit.*, pl. 40c, 43 et 42b). Si le roi et donc le décor y convergent vers le mur nord de XXVI, puisque le souverain devait y faire face à deux figures d'Amon représentées dos-à-dos, les frises divergent à partir de l'angle oriental de cette même salle. Il s'ensuit que si elles accompagnent bien le roi sur le mur nord, elles viennent à sa rencontre sur les murs est. Ce face-à-face de la frise des noms et de la figure royale se retrouve au sommet des parois latérales du *Hammam* d'Elkab (Ph. DERCHAIN, *Elkab* I. *Les monuments religieux à l'entrée de l'Ouady Hellal*, Bruxelles, 1971, pl. 31 et 32) ou encore de part et d'autre de l'entrée de la grande salle du temple de Gerf Hussein (M.A.L. EL-TANBOULI, Ch. KUENTZ et A.A. SADEK, *Garf Hussein* III *La grande salle (E). Mur est – Piliers et colosses*, Le Caire, 1975, pl. XV, XVI, XVII). Sur les piliers de ce temple, la situation, contrastée en apparence, puisque l'on y observe aussi bien des convergences que des divergences d'orientations, obéit pourtant à une règle stricte. Le roi officiant des faces latérales se dirige de l'axe de la salle vers les murs tandis que celui des faces arrière marche vers le sanctuaire : toutes les figurations tournent donc le dos à l'entrée. Les frises de noms royaux des faces latérales sont dirigées en sens contraire, puisqu'elles sont gouvernées par le sens du colosse qui s'adosse aux piliers : elles regardent donc vers l'axe de la salle. Sur la face arrière, on observe une identité d'orientation entre la seule représentation royale qui détermine une direction – celle des scènes d'offrandes – et la frise (*ibid.*, *passim*). Il en va de même sur la paroi ouest dans laquelle est percée la porte conduisant au sanctuaire (M.A.L. EL-TANBOULI, H. DE MEULENAERE et A.A. SADEK, *Gerf Hussein* IV *La grande salle (E). Murs sud, nord et ouest – Les niches*), Le Caire, 1978, pl. XXXII et XXXIII). Pour résumer la situation propre à ce dernier temple, si les frises sont dirigées comme le roi sur les piliers et la paroi du fond de la grande salle, il n'en va pas de même sur les parois latérales de l'entrée.

119 Sauf indication contraire, ces scènes sont de petit module.

120 Sur la possible mais peu probable survivance de fragments de colonnes marginales de grand module, se reporter à la n. 110.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

De la nature de leur contenu, il résulte que ce sont des colonnes marginales dites « royales » ; elles suivaient le souverain dont elles répétaient une partie de la titulature et les signes qui les occupent sont dirigés dans le même sens que lui. Seuls deux noms divins sont intégralement conservés, ceux d'Hathor (TCG9-10) et de Rechep (TCG11). Le sens des signes (tournés vers la gauche) indique que ces blocs sont à rattacher à l'une des parois se trouvant à droite de l'axe du temple (paroi est ou moitié orientale de la paroi nord). Deux autres blocs conservent très certainement les mentions de Montou (TCD2) et d'Atoum (TCD3). Les noms sont partiellement en lacune, mais ne font guère problème. L'orientation inverse des inscriptions invite à les restituer à gauche de l'axe (paroi ouest ou moitié occidentale de la paroi nord). C'est à cette même série de scènes d'offrandes qu'appartenait le fragment TCD1 sur lequel il faut sans doute lire le nom de Sekhmet.

Demeure un dernier nom de dieu dont la lecture est plus hasardeuse. Placé originellement à droite de l'axe, il est le seul à inscrire une divinité de ce temple dans un territoire précis (TCG8). Ce nom était composé de trois signes : un personnage assis[121], un signe trapézoïdal vertical[122] et un signe *nb* ; la puissance représentée ici était donc associée à un sanctuaire (ou au Palais).

Les « panneaux protocolaires » et paroles divines

Le second groupe d'inscriptions comprend les textes identifiant le souverain qui accompagnent conventionnellement les représentations royales[123]. Nous n'en conservons que de rares témoignages. Ils sont disposés en un panneau d'identité royale simple[124] constitué des cartouches précédés des titres *nswt ḥjty nb tꜣwy* et *sꜣ Rʿ nb ḥʿw* (fig. 16). A l'avant de ceux-ci prenaient place les paroles divines attestées de façon extrêmement fragmentaires. Ils consistent en des dons du temps ([] *[dj.n=j n=]k ʿḥʿ (ny) R[ʿ]* « [je] te [donne] la durée (de) R[ê] » en TCG30) de la puissance ([] *…nb nḫt [nb ?]* « … toute … [toute] puissance » en TCD13, une autre mention du terme se trouve sur TIG2), de la force ([] *[dj.n=j n=k]…nb ḫpš* « … toute … [toute] force » en TCD14), et des formules d'eulogie classiques ([] *mj Rʿ* « comme Rê, en TCD18 et [] *[m]j Rʿ* « [com]me Rê » en écriture développée en TCD17).

Les représentations royales

Toutes les représentations royales en petit module se rattachent à des scènes d'offrandes où l'officiant figure debout, dans l'attitude de la marche, avançant pieds nus. Les couvre-chefs semblent de prime abord peu diversifiés, le roi arborant presque exclusivement sur nos reliefs le *khepresh* muni d'un *uræus* et d'un ruban (FRD1-3, FRG4 et TCD15). Pourtant, dans un cas,

121 Le fait qu'il soit acéphale ne permet plus d'identification précise. Il s'agissait très vraisemblablement d'un dieu de la série C de la liste d'A.H. Gardiner, bien que l'on ne puisse totalement exclure le signe A 40 ou l'un des suivants. L'absence de sein conjuguée à celle du morphème du féminin pour le *nb* et la possibilité de la préservation de ce qui pourrait être l'amorce d'une barbe postiche exclut d'y reconnaître une déesse.

122 En lequel il semble légitime de reconnaître un pilier-*jwn* (O 28), voire la façade de palais (O 11). La boite de papyrus (V 36) n'offrant guère de parallèle est à exclure.

123 Une synthèse rapide sur la question est donnée par Cl. TRAUNECKER dans *id.*, Fr. Le Saout et O. Masson, *La chapelle d'Achôris à Karnak*, *ERC* 5, 1981, p. 70-72.

124 Je n'ai identifié que des énoncés dépourvus du nom d'Horus qui les devance souvent. Cette omission entraîne la disparition de la déesse tutélaire perchée sur un support végétal et qui tend au rapace un signe de vie ou un autre bienfait.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ramsès portant la perruque ronde avec bandeau dans les cheveux est coiffé d'une couronne composite constituée de cornes torsadées de bélier supportant un dispositif dont on ne conserve plus que l'amorce de la gorge d'un *uræus* latéral (FRG5). Il est possible, en outre, que le bloc FRG6 témoigne du port d'une couronne blanche, mais l'absence de tracé net de son extrémité inférieure comme de l'*uræus* dont une dépression pourrait conserver témoignage rend cette identification incertaine.

Des quatre blocs gardant trace du vêtement royal, il ressort que Ramsès portait deux types de pagnes. Le pagne à grand devanteau triangulaire simple (FRG13) porté dans un cas sur une jupe courte (TCG14, voir le croquis de J. Clédat reproduit en fig. 18) ainsi qu'un pagne d'orfèvrerie à pièce centrale accompagné (FRG12) ou non (FRG11) d'un devanteau triangulaire (si la gravure des premiers est très profonde, celle du dernier est bien plus superficielle). Le roi portait en outre une queue cérémonielle accrochée à la ceinture (TCD1 et TCD3). Dans une scène qui semble être une consécration d'offrandes, le souverain – s'il s'agit bien de lui – figuré le bras tendu arbore un gorgerin à la bordure ornée d'une rangée de perles en forme de gouttes (FRD5). Les blocs sur lesquels figurent des portions de l'espace compris entre le roi et la colonne marginale clôturant le champ décoratif (à hauteur du dos : FRG10 et TCG31 ou des pieds : TCG27, s'il s'agit de pieds royaux) montrent que les traditionnelles formules de protection gravées derrière le roi n'ont pas été réalisées ici.

Au-dessus de Ramsès officiant, prenait place une divinité protectrice dont nous ne possédons plus que quatre témoins. Dans l'un des cas, il s'agit d'un rapace aujourd'hui acéphale et anonyme qui tend un signe-*šn* au souverain (FRG1). Les autres attestations figurent un disque solaire flanqué de deux *uræi* au corps desquels sont accrochés des signes-*ʿnḫ* (TCD15 et FRG2) ou *šn* (FRD2). Entre ceux-ci prend place le nom du disque dirigé dans le même sens que le roi : [] *Bḥdt(y)* « Le Béhédetite » (FRG3).

Les offrandes

Les blocs appartenant à la première assise décorée ou se rattachant à la zone médiane du champ décoratif ne permettent d'esquisser qu'à grand-peine un tableau de la nature des offrandes représentées. Seul un titre de scène est partiellement conservé, dans un tableau de grand module, le [] *rdj.t rnpwt n [jt=f]*, « donner des plantes fraîches à [son père] » (fig. 18) ; le rapprochement de TCG13 et TCG14 n'étant assuré aujourd'hui que par les croquis de J. Clédat. Ceux-ci permettent d'établir que le souverain et la divinité récipiendaire de l'offrande étaient séparés par un guéridon sur lequel était déposée une aiguière-*nmst*, elle-même surmontée, comme il est de coutume, d'une tige de lotus tournée vers la divinité. Le début du titre de la scène s'inscrivait entre deux éléments en lesquels il faut reconnaître les tiges retombantes des bouquets de fleurs que le roi tenait dans ses mains. S'il est aisé d'identifier, à droite, un faisceau de tiges non distinguées, il est possible de reconnaître dans le curieux dispositif figuré à gauche la représentation, mal comprise par J. Clédat, de l'extrémité inférieure d'un bouquet composé.

Aux scènes de petit module se rattache le bas d'un guéridon précédé d'une jarre à bière posée sur un support et autour de laquelle est enroulée la tige d'une fleur (FO1). Les autres scènes montrent le roi consacrant des aliments entassés sur des tables d'offrandes dont on ne conserve plus que la représentation d'un plateau (FO4) supportant des victuailles qui consistent en des pains longs et circulaires, des tas de fruits, une botte d'oignons et des cassolettes (FO2), des

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

pains circulaires, des coupes de fruits (FO3) et un canard troussé (FO4). Quelques blocs, enfin, montrent l'officiant présentant des deux mains des vases-*nmst* (FRGI4 et FRG9), des offrandes aujourd'hui perdues (FRD4 et FRG8) et, peut-être, des fleurs (FO5).

Les représentations divines

Les divinités faisant face au roi sont toujours représentées debout sur la ligne de sol (TCGI5), sauf pour une d'entre elles dont les pieds reposaient sur un socle (FDD2). Leurs vêtements sont presque toujours perdus, hormis sur deux blocs : on devine encore sur FDG8 l'extrémité d'un court pagne collant que portait un dieu figuré en grand module et FDG5 supporte la représentation du bassin d'une déesse dont le corps était enserré dans la classique longue robe moulante.

Les êtres divins portaient la perruque tripartite[125] surmontée de couronnes dont seuls subsistent un grand disque solaire non inscrit entre des cornes (FDGI) et le haut mortier devant lequel pend un *uræus* que porte une déesse anthropocéphale (FDG4). En dehors de celle-ci, seuls deux autres visages divins peuvent être identifiés, tous deux hiéracocéphales: FDG3 (de grand module) et FDG2 au devant duquel on discerne l'*uræus* incliné qui devait entourer un disque solaire ; ces trois figures ont une orientation similaire vers la gauche.

Les dieux et les déesses tiennent dans l'une de leurs mains un signe *ʿnḫ* (FDDI et TCD9) tandis qu'ils enserrent, dans celle qu'ils brandissent devant eux, des sceptre-*wꜣs* pour les premiers (dont seules les extrémités inférieures sont conservées : TCGI5 et FDD2) et des sceptres-*wꜣḏ* pour les secondes (FDG6). Le parpaing fig. 9a conserve, au-dessus d'un pied divin de grand module un signe-*šn* surmonté d'un têtard au-dessus duquel deux dépressions indiquent la présence des encoches de la branche de palmier constituant le signe *rnpt*. Cette scène rattachait ainsi cette face du parpaing à un autre cycle iconographique que les scènes d'offrandes. C'est à lui également que pourrait être associée la main effectuant un signe de bénédiction[126] figurant sur FIII.

ESSAI DE RECONSTITUTION DE LA STRUCTURE DU DÉCOR

Il n'est guère aisé, compte tenu de la conservation extrêmement fragmentaire du décor liturgique, de suggérer une interprétation satisfaisante de ce qui put être sa logique et, partant, la fonction rituelle du petit temple du Gebel Abou Hassa. La disposition des blocs de la fig. 19 permet d'évaluer à 2,40-2,60 m la largeur totale d'une scène d'offrande. L'absence de représentation de scènes non cultuelles (comme l'accolade) et la similitude des offrandes[127] suggèrent

125 On notera, sur FDG3 (visage de la divinité hiéracocéphale de grand module), l'absence inhabituelle de la représentation de la retombée latérale droite de la perruque.

126 Si l'on ne peut exclure qu'il se soit agi d'une main royale présentant une offrande déposée dans son autre main, il faut remarquer que *toutes* les autres scènes conservées montrent une présentation des offrandes des deux mains. Le fait que cette main ne soit pas conservée en totalité ne permet pas de déterminer son module.

127 Aucune offrande ne semble adressée à un couple ou à une triade de divinités ; les offrandes elles-mêmes consistent exclusivement en consécrations de denrées déposées sur un support, accompagné dans un cas d'une jarre de bière.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

une relative homogénéité de largeur pour chaque tableau. Comme nous l'avons vu plus haut, seule la salle C2 semble avoir été décorée de scènes liturgiques de petit module. Ses dimensions (7,60 × 5,40 m) permettent conséquemment de restituer trois scènes sur les parois latérales et deux sur la paroi du fond, de sorte que nous obtenons un total de huit tableaux, qu'il est intéressant de confronter avec les portions de décor de petit module conservées.

Sont à restituer à gauche de l'axe cultuel les tableaux figurant les divinités tournées vers la gauche et les noms divins des colonnes marginales tournées en sens contraire, tout comme l'officiant qu'elles identifiaient. Cette catégorie comprend un dieu hiéracocéphale, une nuque divine (TCD5), une déesse anthropocéphale, un sceptre-*wꜣḏ* tenu par une déesse rattachée à un toponyme écrit à l'aide du pilier-*jwn* et un grand disque solaire. Les noms divins qui peuvent leur être associés sont [Mo]ntou, [At]oum et [Sekh]met. Il en résulte, *si les théonymes désignent bien les divinités figurées* [128], que la paroi gauche du temple de Ramsès II supportait la représentation d'offrandes à Montou hiéracocéphale, à Sekhmet, à une déesse anthropocéphale résidant à Héliopolis [129] (voir *infra*) et à Atoum.

À la paroi droite ne se rattache aucune figuration divine clairement identifiée, seulement des noms inscrits en bas de colonnes marginales. Si ces derniers reprenaient celui de la divinité vénérée, on observe qu'en bordure du champ décoratif, comme le montre l'arrêt de la ligne du sol, le premier rituel bénéficiait à un dieu associé à un toponyme écrit à l'aide du pilier-*jwn*, tandis que deux des trois tableaux suivants mettaient en scène Rechep et Hathor. Le bloc FRG9 sur lequel figure une main royale offrant un vase-*nmst*, présente à son extrémité gauche une dépression sculptée dont la courbure évoque le galbe caractéristique du torse des dieux dont l'un des bras, glissé sous la gaine qui les enveloppe, enserre son sexe ithyphallique [130]. Si cette interprétation est correcte, nous aurions là un indice de la présence de Min (ou d'Amon).

Fait marquant au regard de l'examen du dossier épigraphique, l'absence d'ancrage territorial de ces divinités, hormis deux d'entre elles, une sur chaque paroi, qui sont mises en relation avec un toponyme comprenant un pilier-*jwn*. La dimension « nationale » de toutes les autres n'autorise, pour son identification, qu'à envisager quatre grands sanctuaires dont les noms recourent à ce signe : *Jwnyt* (Esna), *Jwny* (Ermant), *Jwnt* (Dendara) et *Jwnw* (Héliopolis). L'importance somme toute secondaire de Khnoum d'Esna au Nouvel Empire hypothèque sérieusement la possibilité de sa présence dans le temple du Gebel Abou Hassa. La mention assurée d'un Montou et d'une Hathor sans accroche poliade, divinités principales des sites d'Ermant et de Dendara, s'accommoderait assez mal avec une seconde mention de Montou hermontite ou d'Hathor tentyrite. Demeure donc seul le sanctuaire d'Iounou – le plus proche des quatre – dont la divinité principale, Atoum, est certes déjà invoquée ici, mais dont l'autre résident majeur Rê-Horakhty [131] n'est pas attesté. La présence d'une seconde entité héliopolitaine est donc parfaitement envisageable.

128 Le dieu dont est aimé le roi dans la colonne marginale n'est cependant pas forcément celui auquel s'adressait l'offrande à laquelle cette *Randzeile* se rattachait.

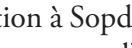
129 Si c'est à elle qu'il faut rattacher le FDG6.

130 Un doute subsiste néanmoins du fait de l'implantation inhabituellement haute du dieu. On pourrait arguer pour en rendre compte de sa figuration sur un podium, mais l'on sait que lorsqu'un dieu est ainsi surélevé, sa taille est en principe réduite, ce qui invalide la portée de cette suggestion.

131 L. KÁKOSY, « Heliopolis », *LÄ* II, 1977, col. IIII.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Si donc, avec l'extrême prudence que cet exercice impose, il me fallait tenter une identification des huit puissances figurées dans les scènes liturgiques, je proposerais, à main gauche, Sekhmet, une déesse d'Héliopolis[132], Montou et Atoum ; et à main droite, Rê-Horakhty héliopolitain (?), Hathor, Rechep et Min (?). Dénuées d'épithètes fonctionnelles spécifiques, ce sont des entités neutres qui ont été réunies sur les parois du petit temple de l'isthme. Mais nous n'y retrouvons pas uniquement les dieux « nationaux ». Une petite place y était ménagée pour l'une des divinités de ces territoires asiatiques vers lesquels était dirigé le monument et qui avait déjà intégré le panthéon égyptien depuis quelques siècles : Rechep[133]. Celui-ci apparaît à droite de l'axe cultuel, sur une paroi orientée vers le nord, à savoir vers les terres dont il est issu. Point de mention d'Hathor la Dame de la Turquoise, divinité presque voisine, au sanctuaire de laquelle conduisait la piste passant devant le temple et à la dévotion de laquelle est consacrée une stèle de particulier (?).

Aucun indice ne révèle une mise en exergue de l'une de ces divinités, qui permettrait de la désigner comme la bénéficiaire du culte ; seule se démarque la répétition insistante des noms de Seth et/ou de Baâl. À ce stade, il est nécessaire de solliciter le contenu des monumentales stèles cintrées en granit que Ramsès II avait fait ériger aux abords de la route qui borde le temple[134], tout en répétant que ces monuments ne doivent pas être considérés comme des reflets de la théologie de celui-ci. La stèle méridionale (Ismaïlia 2757, dite du Gebel Mourr) n'apporte que de très maigres informations. Sa face principale, presque entièrement détériorée, ne livre plus que le nom de Baâl ([]) en ouverture de titulature ; ses petites faces latérales, de simples éléments de protocole ; et sa face arrière montre dans le cintre un encensement et une libation à Sopdou Maître de l'Orient ([]), tandis que la titulature royale comporte comme nom d'Horus « Taureau-puissant aimé de Seth » ([]).

La stèle érigée à côté du temple (Ismaïlia 2758, dite du Gebel Abou Hassa) est plus instructive. Sa face principale supportait la représentation d'une offrande à « Seth (peut-être Baâl)-dont-la-puissance-est-grande » ([? ][135]), ses faces latérales relatant les paroles qu'adressaient à leur fils, le roi d'Égypte, « Seth-dont-la-puissance-est-grande » ([]) d'un côté, et « Ânat la Maîtresse du ciel » ([]) de l'autre, cette dernière affirmant notamment l'avoir enfanté comme Seth ([]). La face arrière est trop détériorée pour être sollicitée.

132 Qu'il faut différencier de Sekhmet dont l'apparence est presque exclusivement léontocéphale et parce que celle-ci n'est guère associée à Héliopolis au Nouvel Empire, comme le montre la documentation réunie dans D. Raue, *Heliopolis und das Haus des Re. Eine Prosopographie und ein Toponym im Neuen Reich*, *ADAIK* 16, Berlin, 1999.

133 Si le texte de la colonne marginale reprend effectivement le nom du dieu figuré, nous aurions là la plus ancienne représentation du dieu sur une paroi de temple qui serait par ailleurs la seule figuration d'une offrande qui lui soit adressée. Pour les trois autres représentations supposées de ce dieu, se reporter à I. Cornelius, *The Iconography of the Canaanite Gods Reshef and Ba'al*, *OBO* 140, 1994, p. 70-72 et fig. 7-9.

134 Dont la mention initiale se trouve dans J. Clédat, « Notes sur l'isthme de Suez », *BIFAO* 16, 1919, p. 204-208 ; leur publication a été assurée par G. Goyon, « Deux stèles de Ramses II au Gebel Chalouf (Ismaïlia nos 2757 et 2758) », *Kêmi* 7, 1938, p. 115-122 et leur texte repris dans K*RI* II, 301-304.

135 La lacune devant l'animal séthien n'est pas certaine, et sa possibilité n'est même pas envisagée dans K*RI* II, 303. La dégradation de la pierre n'interdit pourtant pas d'y restituer un cadrat comportant la graphie syllabique du nom de Baâl.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Ces documents qui célèbrent la puissance du roi, les dons des contrées étrangères et des forces (*qn*, *nḫt*, *ḫpš*, *wsr*) nécessaires pour repousser (*dr*) ou combattre (*ʿḥ*) leurs habitants et les maintenir sous son autorité, placent tous deux l'action royale sous le haut patronage de Seth, de Baâl, d'Ânat ainsi que de Sopdou qui, puisque son sanctuaire de Saft al-Henna commandait l'accès occidental au Ouadi Toumilat, s'était vu attribuer la maîtrise de l'Orient. La seule convergence encore perceptible entre les stèles – et singulièrement celle qui précédait le temple – et les textes de celui-ci est la présence de mentions explicites de Seth et de Baâl sur les monolithes et la mention de Seth et/ou[136] de Baâl sur certains blocs du temple.

Il en résulte un saisissant contraste entre, d'une part, les divinités invoquées à l'extérieur sur les stèles accessibles aux regards des passants, dont le décor est marqué par la présence insistante de divinités étrangères intégrées au panthéon égyptien durant la première moitié de la XVIII^e^ dynastie pour certaines (Rechep et Baâl associé à l'égyptien Seth) ou le règne de Séthy I^er^ pour d'autres (Anat) qui côtoient les égyptiens Seth et Sopdou[137] et, d'autre part, le programme décoratif que l'on découvrait à l'intérieur du monument qui, non seulement montrait la soumission des populations asiatiques, mais aussi immergeait l'officiant dans un univers divin plus traditionnel, au sein duquel une place avait tout de même été accordée à Rechep. La raison de sa présence dans le décor du temple doit certainement être recherchée dans le lien personnel unissant Ramsès II à ce dieu[138] autant que dans la conciliation des puissances étrangères qu'il put signifier[139] ; cette mention ne saurait non plus étonner ici dans la mesure où le Seth ramesside et Baâl, entités présentes sur les monuments du Gebel Abou Hassa, partagent avec lui une apparence similaire[140] et dans la mesure où le dieu égyptien auquel il est assez souvent associé – en dehors de Min – est, précisément, Seth[141].

Cette implantation du centre de gravité théologique de l'édifice en Égypte pourrait être renforcée par la possible orientation virtuelle[142] du monument vers l'ouest. Si le bloc FRG6

136 Une alternance pouvant être envisagée.

137 Pour avoir un aperçu pénétrant relatif aux divinités des confins désertiques de l'Égypte, aux divinités étrangères et à la multiplication de leurs représentations dans l'Égypte ramesside, on se reportera à Chr. ZIVIE-COCHE, « Dieux Autres, Dieux des Autres – Identité culturelle et altérité dans l'Égypte ancienne », dans I. Alon, I. Gruenwald et I. Singer (éd.), *Concepts of the Others in Near Eastern Religions*, *IOS* XIV, 1994, p. 39-79.

138 La possible figuration de Rechep comme seule divinité « étrangère » parmi les dieux du temple du Gebel Abou Hassa permet de pondérer désormais quelque peu le jugement émis à son sujet par Chr. Zivie-Coche : « Les pharaons de la XIX^e^ dynastie, et tout particulièrement Ramsès II, accordèrent une très large place dans le panthéon officiel aux divinités asiatiques, mais apparemment Reshep ne bénéficia pas de cette situation privilégiée. En revanche, c'est à cette époque que l'on recense le plus grand nombre de stèles de particuliers ou *ex-voto* qui lui étaient consacrés en différents points de l'Égypte » (*ibid.*, p. 58).

139 Telle n'est pas la position de Chr. Zivie-Coche : « S'agissait-il de capter la puissance d'un dieu étranger et d'hostile qu'elle aurait pu être, la rendre favorable et plus efficace du fait de son altérité, comme on le trouve par exemple dans les textes magiques ? Il ne semble pas que ce soit là exactement la démarche égyptienne. Mais le dieu introduit de par la volonté royale, donc politique, ne pouvait que servir de garant à la royauté » (*ibid.*, p. 75), mais l'implantation de notre temple semble cependant l'autoriser.

140 Sur l'iconographie du dieu, consulter I. CORNELIUS, *The Iconography of the Canaanite Gods Reshef and Baʿal*, *OBO* 140, Fribourg, Göttingen, 1994 et Chr. ZIVIE-COCHE, *op. cit.*, p. 66 et 75. Rechep est le seul cependant à présenter une tiare occasionnellement pourvue d'une tête ou de cornes de gazelles et de brandir des armes spécifiques.

141 I. CORNELIUS, *op. cit.*, p. 261, pl. 24 (RR 34) et pl. 27 (RM 2-3).

142 Plutôt que de parler d'orientation *religieuse* (S. CAUVILLE, « Une règle de la « grammaire » du temple », *BIFAO* 83, 1983, p. 52-53), d'orientation *théorique* (A. GUTBUB, « Remarques sur quelques règles observées dans l'architecture, la décoration et les inscriptions des temples de Basse Epoque », *Mélanges offerts à J. Vercoutter*, Paris, 1985, p. 123 et Cl. TRAUNECKER, *Coptos. Hommes et dieux sur le parvis de Geb, OLA* 43, 1992, § 232 a), ou d'orientation *figurée* (R. SA'AD, Cl. TRAUNECKER, « Textes et reliefs mis au jour dans la grande cour du temple de Karnak (1969) », *Kêmi* 20, 1970, p. 176,

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

témoignait du port d'une couronne blanche par le roi, il en résulterait la possibilité, si elle était combinée avec une couronne rouge figurant de l'autre coté de l'axe cultuel [143], qu'elle permette de définir l'orientation virtuelle du monument. Dans ce cas, la couronne blanche se trouvant sur la paroi est, c'est-à-dire à main droite de l'officiant, le rabattement fictif [144] destiné à faire coïncider les couronnes royales avec les points cardinaux induirait le déplacement de la porte P3 au sud tandis que le sanctuaire se trouverait virtuellement placé à l'est. Cette dernière orientation correspond à celle de tous les temples *principaux* de la vallée de la rive droite [145], hormis ceux dont le culte est déterminé par l'accueil de la manifestation locale et apaisée de la déesse Lointaine revenue dans la vallée après son errance désertique [146].

Pourquoi, en un terrain vierge, là où rien ne contraint l'implantation, n'avoir pas fait coïncider orientation virtuelle et orientation réelle. On ne saurait évoquer la seule contrainte exercée par la piste qui devait passer à l'avant du monument, car le temple aurait pu être établi à l'est de celle-ci et donc être tourné conjointement vers elle et la vallée du Nil. Les concepteurs de l'édifice jugèrent au contraire nécessaire de l'orienter de façon à ce qu'il regarde l'isthme et la Palestine, tout en l'amenant, par le truchement du décor intérieur, à être virtuellement tourné vers l'Égypte, patrie de l'essentiel de ses dieux. Ce tiraillement rappelle le contraste entre l'implantation désertique, et quasiment étrangère affirmée par les stèles, et le plus grand classicisme du panthéon du temple.

La mention, unique en colonne marginale, d'un toponyme rend compte de l'importance de cet ancrage territorial. Le monument était associé d'une certaine façon avec le sanctuaire héliopolitain situé à une latitude presque comparable de l'autre côté de la chaîne montagneuse commandée par le Gebel Géneffé à l'est. Il ne peut être question, au regard de la distance séparant les deux sanctuaires, d'envisager une connexion cultuelle directe avec translation d'un objet support d'hiérophanie comme cela se pratiquait entre les temples majeurs et les temples secondaires de la vallée.

n. 40), je préfère parler d'orientation *virtuelle*, formulation choisie *in fine* par Cl. Traunecker (« Les ouabet des temples d'el Qal'a et de Chenhour. Décoration, origine et évolution », *3. Ägyptologische Tempeltagung. Systeme und Programme der ägyptischen Tempeldekoration*, *Hamburg 1.-5. Juni 1994*, *ÄAT* 33.1, Wiesbaden, 1995, p. 268). Cette orientation n'est pas déterminée par l'implantation réelle du monument mais repose sur l'emplacement des éléments de décor (couronnes blanche et rouge comme ici ou bien déesses tutélaires, figures de fécondité de Haute ou Basse Égypte) se rattachant aux points cardinaux.

143 Nous ne disposons, effectivement, que de trois têtes royales sur quatre à replacer de ce côté de l'axe.

144 Le terme est également emprunté à Cl. Traunecker dans *id.*, Fr. Le Saout et O. Masson, *La chapelle d'Achôris à Karnak*, *ERC* 5, 1981, p. 71.

145 Ainsi, pour se limiter aux temples thébains de la rive droite qui constituent le complexe cultuel le mieux connu, si le temple d'Amon-Rê (et les portes secondaires de son enceinte : pylônes méridionaux, porte d'Evergète) font virtuellement face au Nil, le temple de Montou, les temples-reposoirs de Séthy II et Ramsès III, l'enceinte de Montou, celle de Mout et le temple de Louqsor se rabattent virtuellement vers l'est pour faire face au temple d'Ipet-Sout qui commande pour une part leur fonctionnement liturgique. Pour le développement de certains de ces exemples, se reporter à R. Sa'ad, Cl. Traunecker, *op. cit.*, p. 176, n. 40.

146 Ces monuments, qui sont surtout attestés à l'époque tardive, se caractérisent par une orientation virtuelle vers le désert, comme en témoigne, par exemple, le *speos* ptolémaïque d'Elkab (voir la disposition des couronnes sur la porte dans Ph. Derchain, *Elkab* I. *Les monuments religieux à l'entrée de l'Ouady Hellal*, Bruxelles, 1971, pl. 11). Certains présentent même une orientation réelle vers le désert, à la manière du plus ancien de ces édifices, le « *Hammam* » construit par Ramsès II dans le débouché de l'Ouadi Hillal (*ibid.*, plan C), particularité qui se retrouvera au temple d'al-Qal'a (L. Pantalacci, Cl. Traunecker, *Le temple d'el-Qal'a* I, Le Caire, 1990, p. 6-7.)

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Le choix des divinités opéré ici relève de cette pratique de contamination théologique voire cultuelle qui voit la distribution par le biais des pistes désertiques des cultes sis en bordure de leur débouché nilotique[147]. Celle-ci s'explique autant par l'origine des membres des corps expéditionnaires, recrutés souvent dans les territoires bordant le point de départ des pistes qui allaient être empruntées[148], que par le recours à la divinité potentiellement la plus efficace, c'est-à-dire non pas une puissance déchaînée errant dans son domaine de prédilection, le désert[149], mais celle dont le centre cultuel est le plus proche[150]. En tout cas, il ne saurait être question ici de déterminisme théologique. Par ce biais, comme le note Chr. Zivie-Coche, « non seulement

147 Les exemples de cette contamination théologique sont légion, voir *infra*, n. 150. Pour une synthèse de la question examinant essentiellement des exemples tardifs, se reporter à S.H. Aufrère, « Convergences religieuses, commerce méditerranéen et pistes des oasis du nord à la Basse Époque. Un aspect des incidences commerciales du mythe de la Lointaine (= *Autour de l'Univers minéral* XIII) », dans S.H. Aufrère (éd.), *La vallée du Nil et la Méditerranée. Voies de communication et vecteurs culturels*, *OrMonsp* 12, 2001, p. 20-32, sans pour autant admettre l'ensemble des rapprochements proposés.

148 On consultera à ce sujet, une étude des itinéraires reposant sur l'étude des titres administratifs des participants aux expéditions minières sinaïtiques dans P. Tallet, « Notes sur la zone minière du Sud-Sinaï au Nouvel Empire », *BIFAO* 103, 2003, p. 473-479, qui renvoie à des situations analogues aux expéditions organisées au Moyen Empire dans le Ouadi al-Houdi. On y ajoutera la documentation de la fin de l'Ancien Empire retrouvée dans la nécropole qui s'étend de Naqada à al-Zaouaïda relative au Ouadi Hammâmât qui a été publiée dans H.G. Fischer, *Inscriptions from the Coptite Nome : Dynasties VI-XI*, *AnOr* 40, Rome, 1964.

149 Les contrées minérales sont très souvent, en effet, le cadre de l'errance de puissances divines déchaînées, avec lesquelles les Égyptiens ne semblent pas avoir *directement* établi de dialogue cultuel.

150 Les inscriptions rupestres des particuliers et des temples établis dans les contrées désertiques mettent plutôt en scène des puissances de l'imaginaire qui sont bien souvent celles qui résident dans le dernier sanctuaire traversé. L'efficience magique commande, en effet, de s'adresser à la puissance la plus proche du lieu où l'on se trouve. Sur cette limitation géographique des pouvoirs divins – qui peut être contournée par le recours à des épithètes étendant leur champ d'action – , voir Cl. Traunecker, *Les dieux de l'Égypte*, Paris, 1992, chap. VIII, Chr. Zivie-Coche, *op. cit.*, p. 48-49. Si cette dernière suggère une connexion spécifique entre Hathor et certains minéraux, (« cette déesse très populaire […] s'était très tôt spécialisée comme la dame des produits miniers, particulièrement de l'améthyste, de la turquoise et du lapis-lazuli », *ibid.*, p. 54), il convient de rappeler que le champ d'action de la déesse se déploie bien au-delà, puisqu'elle est aussi la Maîtresse de la galène aux carrières de galène du Gebel Zeit (G. Castel et G. Soukiassian, « Dépôt de stèles dans le sanctuaire du Nouvel Empire du Gebel Zeit », *BIFAO* 85, 1985, p. 285-293) et qu'elle préside aux gisements de gneiss anorthositique du Gebel al-Âsr (R. Engelbach, « The Quarries of the Western Nubian Desert – A Preliminary Report », *ASAE* 33, 1933, p. 65-74 ; A. Rowe, « Three New Stelae from the South-Eastern Desert », *ASAE* 39, 1939, p.187-194 ; Cl. Obsomer, *Sésostris Ier, étude chronologique et historique du règne*, *CEA* 5, 1995, p. 286-289 et 669-673) et à ceux du Gebel al-Ahmar, la montagne Rouge des Anciens où l'on exploitait le grès silicifié (entre autres références, consulter A. Hamada, « A Stela from Manshîyet as-Sadr », *ASAE* 38, 1938, p. 217-230 ; H.S.K. Bakry, « The Discovery of a Statue of Queen Twosre (1202-119 ? B. C.) at Madinet Nasr », *RSO* 46, 1971, p. 17-26 ; A.-P. Zivie, « Les carrières et la butte de Yak », *RdE* 30, 1978, p. 151-162). Il me semble en conséquence que la déesse Hathor était invoquée d'office dès lors que l'on se trouvait en une contrée désertique dont l'accès n'était pas directement commandé par un territoire doté d'un sanctuaire dont la divinité aurait pu s'acquitter de cette charge protectrice. Ainsi, lorsque les voyageurs ne puisent pas dans le bagage religieux qui leur est familier, à savoir les divinités des régions dont ils sont originaires (voir au sujet du culte de Snefrou au Moyen Empire dans le Sinaï : R. Ventura, « Snefru in Sinai and Amenophis I at Deir el Medina », dans S. Israelit-Groll (éd.), *Pharaonic Egypt,* Jérusalem, 1985, p. 278-281), les divinités habituellement évoquées en contexte funéraire (Osiris et Anubis sont mentionnés, entre autre, dans le Ouadi al-Houdi : A. Fakhry, *The Inscriptions of the Amethyst Quarries at Wadi el Hudi*, Le Caire, 1952, nos 12, 19, 20) ou les formules épistolaires qui leur semblent particulièrement appropriées (comme l'inscription no 5 du Ouadi al-Houl : J.C. Darnell, D. Darnell *et al.*, *Theban Desert Road Survey in the Egyptian Western Desert* I. *Gebel Tjauti Rock Inscriptions 1-45 and Wadi el-Hol Rock Inscriptions 1-45*, *OIP* 119, Chicago, 2002, p. 97-101), c'est aux divinités de la proche vallée qu'ils avaient recours. Ainsi, ce sont les dieux des IVe et Ve nomes et avant tout les maîtres de Coptos que mentionnent les inscriptions rupestres du Ouadi Hammâmât (voir surtout J. Couyat, P. Montet, *Les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques du Ouâdi Hammâmât*, *MIFAO* 34, 1912 et G. Goyon, *Nouvelles inscriptions rupestres du Wadi Hammamat*, Paris, 1957) ; ce sont les divinités du XVe nome qui protègent

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

les frontières mais aussi les zones dangereuses de l'extérieur sont mises sous la bonne garde d'une divinité purement égyptienne dont […] le pouvoir s'étend hors des limites de l'Égypte proprement dite[151] ».

Si c'est bien ce phénomène qui est en œuvre dans notre temple – et que reflètent, jusqu'au Nouvel Empire, bien plus les inscriptions rupestres que les monuments royaux – la réduction des épithètes divines au seul toponyme héliopolitain suggère que le monument se trouvait en bordure d'une piste partant de l'arrière-pays d'Iounou. On songe alors naturellement à celle qui longeait la chapelle hébergeant la statue prophylactique de Ramsès III du Rod an-Nahadein (Almaza)[152] et qui pourrait avoir été en usage dès le Moyen Empire[153]. Cependant, cet itinéraire, quel que fût son parcours précis et qu'il se soit confondu ou non avec le Darb al-Hagg, débouchait trop au sud pour pouvoir être associé directement au temple qui nous intéresse, mais il conduisait tout de même dans l'isthme de Suez dont un toponyme, reflétant la dénomination des confins orientaux du Delta[154], était associé à Rê[155].

CONCLUSION : LE TEMPLE DU GEBEL ABOU HASSA, UN TEMPLE DE FRONTIÈRE ?

Il est malaisé d'apprécier, compte tenu du caractère très peu loquace des textes de ce temple ramesside, la distance entre son décor, la nature du culte qui y était pratiqué et les réseaux théologiques propres à la partie méridionale de l'isthme de Suez qui demeure encore très largement méconnue. S'il n'est plus permis de définir sa théologie, il a été possible de mettre en lumière quelques-uns des principes qui présidèrent à l'élaboration de son décor et c'est très vraisemblablement par l'étude des groupements divins, qu'il devient envisageable de tenter une synthèse.

Pour résumer ce qui a été dit plus haut, si ma restitution du programme décoratif est correcte, on constate qu'il a été élaboré en s'appuyant sur un recours constant à des oppositions élémentaires. Tout d'abord, le caractère très « classique », ou peu s'en faut, des divinités qu'il met en scène se démarque de celui qui se dégage de la massive stèle que Ramsès II avait fait

les membres des corps expéditionnaires de Hatnoub (R. Anthes, *Die Inschriften von Hatnub*, *UGÄA* 9, 1964, nos 19, 35, 42, 49), tandis que cette charge est assumée, aux côtés de Hathor Maîtresse de l'améthyste, par les Souverains de la première cataracte et de la Nubie dans les carrières du Ouadi al-Houdi (Fakhry, *op. cit.*, nos 2, 20, 22, 25, 143). Ces exemples n'étant donnés qu'à titre indicatif, il serait loisible d'en évoquer beaucoup d'autres.

151 Chr. Zivie-Coche, *op. cit.*, p. 48.

152 É. Drioton, « Une statue prophylactique de Ramsès III », *ASAE* 39, 1939, p. 86-89.

153 C'est ce que suggère une inscription rupestre mentionnant un grand prêtre d'Héliopolis (*wr mȝ(w)*) retrouvée à moins d'une vingtaine de kilomètres à l'est de la chapelle de Ramsès III : T.C. Townsend, R. Engelbach, « A XIIth Dynasty Inscription near the Cairo-Suez Road », *ASAE* 33, 1933, p. 1-5, référence que je dois au *referee* anonyme.

154 La limite orientale du Delta était désignée sous le nom de *pȝ rwḏ n pȝ Rʿ* (A.H. Gardiner, « The Delta Residence of the Ramessides », *JEA* 5, 1918, p. 259 ; *GDG* III, p. 134 ; M. Bietak, *Tell el-Dab'a* II, *DÖAWW* IV, 1975, p. 125).

155 P. Tallet (« Notes sur la zone minière du Sud-Sinaï au Nouvel Empire », *BIFAO* 103, 2003, p. 478) suppose que « l'expression « Frontière de Rê » désignerait alors spécifiquement, dans ce contexte (*i.e.* stèle IS 295 et Pap Anastasi V, 25,2-27,3), le point extrême du débouché du Ouadi Toumilat – une zone tout particulièrement placée sous le patronage du dieu Rê en raison de sa connexion avec la ville d'Héliopolis ».

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ériger sur son parvis. Ensuite, alors même que le monument a été implanté de façon à être tourné vers l'isthme de Suez, son orientation virtuelle le dirigeait vers la vallée du Nil et le sanctuaire d'Héliopolis en particulier. Enfin, on observe, au sein même de son décor une très légère divergence du centre de gravité des groupes divins évoqués de part et d'autre de son axe central. Les divinités de gauche, Sekhmet, une déesse héliopolitaine, Montou et Atoum, renvoient à la vallée tandis que Rechep, Hathor (et Min ?) présentent potentiellement un ancrage oriental. Si Hathor ici représentée n'est certes pas désignée explicitement comme la Maîtresse de la Turquoise, l'édifice était bien implanté sur la route conduisant à Serabit al-Khadim, de sorte que cette déesse était tout de même mécaniquement associée à sa consœur des Terrasses. Pareillement, l'implantation du sanctuaire de Coptos en embouchure du Ouadi Hammâmât conduisit Min à devenir le souverain d'une portion du désert arabique[156]. Ces deux divinités étaient de surcroît associées avec insistance avec le pays de Pount, toponyme qui renvoie à la partie occidentale de la péninsule arabique[157]. Quant à la connotation orientale de Rechep, elle s'impose de par son origine. Demeure la première divinité figurée, une entité masculine très vraisemblablement héliopolitaine, dont on peut penser qu'elle devrait intégrer le groupe occidental, contredisant dès lors ce qui vient d'être dit. Cette objection peut être minorée dans la mesure où il est établi que des jeux de miroir et des grilles de lecture multiples que l'on observe dans le décor des temples (essentiellement tardifs il est vrai) se combinent plus qu'ils ne s'excluent mutuellement. Ainsi, ce dieu pouvait participer à un axe transversal se combinant à l'axe longitudinal qui vient d'être évoqué et ainsi, les entités héliopolitaines pouvaient se rattacher l'une au Delta et l'autre à l'isthme, la documentation ramesside soulignant la mise d'une partie du débouché oriental du Ouadi Toumilat sous la tutelle de ce même Rê qui gouverne la bordure orientale du Delta. Ce collège divin semble avoir été placé sous le haut patronage de Seth, présent sur la stèle du parvis et, très vraisemblablement sur l'un des piliers engagés encadrant l'une des portes du monument.

Comme son implantation le laisse entrevoir, le temple du Gebel Abou Hassa apparaît comme un temple de frontière, un « temple limitrophe[158] », sorte d'interface[159] entre l'Égypte et le monde oriental, dominant peut-être un bras de mer Rouge. Établi le long d'une route conduisant à la mer, le cheminement vers le Sinaï comme vers Pount se faisant, entre autre, par voie maritime, il regardait physiquement des terres situées au-delà de la mer et se tournait fictivement vers l'Égypte, son décor même présentant une discrète confrontation entre ses parois est et ouest.

156 S.H. Aufrère, *L'univers minéral dans la pensée égyptienne* I, *BdE* 105/1, chap. 3.

157 D. Meeks, « Coptos et les chemins de Pount », *Topoi (L) Suppl.* 3, 2002 p. 267-335.

158 Terme emprunté à J. Quaegebeur, Cl. Traunecker *et al.*, « Chenhour 1839-1993. État de la question et rapport des travaux de 1992 et de 1993 », *CRIPEL* 16, 1994, p. 208, qui l'appliquent au temple romain de Chenhour, temple frontière des IV^e^ et V^e^ nomes de Haute Égypte.

159 Cet aspect se retrouvera bien plus tard dans les stèles perses quadrilingues de l'isthme de Suez, commémorant le creusement du canal du Nil à la mer Rouge, monuments conçus comme de véritables bornes frontières qui manifestent, par la nature de leur système d'écriture, le contenu même de leurs textes et les choix iconographiques qui ont présidé à l'ornementation de leurs deux faces, qu'elles ont été conçues comme des interfaces entre l'Égypte et le restant de l'Empire achéménide, *cf.* G. Posener, *La première domination perse en Égypte. Recueil d'inscriptions hiéroglyphiques*, *BdE* II, 1936, p. 48-87 et P. Briant, « Inscriptions multilingues d'époque achéménide : le texte et l'image », dans D. Valbelle et J. Leclant (éd.), *Le décret de Memphis*, Paris, 1999, p. 110-113.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ANNEXE :
LISTE DES BLOCS CONSERVÉS [160]

La recension préliminaire à l'établissement d'un inventaire a permis d'établir une liste complète des blocs exploitables. Afin de ne pas allonger inutilement cette annexe, seuls les blocs non reproduits dans les figures feront l'objet d'une description sommaire. Ce tableau, conçu avant tout comme un outil permettant au lecteur de retrouver les figures où sont reproduits ces blocs, se compose de cinq colonnes fournissant les informations suivantes :

Colonne A
Code descriptif dont la signification est exposée *supra*.

Colonne B
Chiffres correspondant aux numéros des croquis dans le carnet manuscrit de J. Clédat *Isthme de Suez V* (Inv. E 27427), p. 26 à 29, 34 à 37 et 48 à 50 conservé à la section copte du département des Antiquités égyptiennes du musée du Louvre.

Colonne C
Dimensions de la face de parement (largeur × hauteur) suivie, s'il s'agit d'un parpaing, de la mention de sa profondeur. Certains blocs ne comportent que la mention de leur largeur car, non retrouvés ou identifiés, ils ne sont plus attestés que par les croquis de J. Clédat.

Colonne D
Disposition de la pierre dans le mur.

Colonne E
Renvoi à une éventuelle reproduction ou, à défaut, description sommaire du sujet et/ou translittération du texte qui y est inscrit (la disposition des textes et l'orientation des figures n'y seront pas reprises car contenues dans le code descriptif de chaque bloc).

160 Une soixantaine de blocs à peine ébauchés ou décorés de sujets indéterminés – souvent de simples traits ou des courbes – dont le lit de pose n'a pu être identifié, ce qui interdisait de remplir les cases C et D et rendait leur description vaine pour le lecteur, n'y figurent pas.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

A	B	C	D	E
Texte disposé en colonne et dont les signes sont tournés vers la droite				
TCD1	-	55 × 40 cm	Carreau couché	Fig. 19
TCD2	51	30 × 26 cm	Boutisse ?	Fig. 19
TCD3	-	40 × 39 cm	Carreau ?	Fig. 12a Fig. 19
TCD4	6	47 × 42 cm	Carreau couché ?	Fig. 19
TCD5	34	57 × 45 cm	Carreau couché	Fig. 19
TCD6	-	17 × 29 cm	?	Fragment de titulature : *ꜣ R ʿ*
TCD7	-	49 × 23 cm	Carreau couché	Fragment de titulature : *nb ḫ ʿw R ʿ[-ms-sw mry-]Jmn*
TCD8	-	60 × 47 cm	Carreau couché	Fig. 19
TCD9	-	58 × 52 cm	Carreau couché	Fig. 19
TCD10	-	48 × 28 cm	Carreau couché	Titulature de colonne marginale : *[R ʿ-]ms-sw [mry-Jmn] d(=w) ʿnḫ*
TCD11	-	57 × 24 cm	Carreau couché	Titulature de colonne marginale : *stp-n-R ʿ*
TCD12	28	l. à la base : 55 cm	Carreau couché	Fragment de titulature : *nb ḫ ʿw R ʿ[-ms-sw mry-]Jmn*
TCD13	30	42 × 31 cm	Carreau couché	*nb nḫt*
TCD14	-	46 × 26 cm	Carreau couché	*nb ḫpš*
TCD15	3	30 × 19 cm	?	Fig. 19
TCD16	1-2	?[161]	?	Titulature de colonne marginale : *[nb] ḫ ʿw R ʿ[-ms-sw mry-]Jmn*
TCD17	-	43 × 27 cm	Carreau couché	*[m]j R ʿ*
TCD18	-	38 × 24 cm	Carreau couché	*mj R ʿ*
TCD19	19	l : 55 cm	?	Fig. 19
Texte disposé en colonne et dont les signes sont tournés vers la gauche				
TCG1	45	68 × 46 cm	Carreau couché	Fig. 17
TCG2	46	58 × 42 cm[162] et 21 × 43 cm[163]	Pierre d'angle	Fig. 17
TCG3	-	60 × 45 cm	Carreau couché	Fig. 17
TCG4	36	60 × 21 cm[164]	Panneresse couchée	Fig. 16
TCG5	37	l : 52 cm[165] 36 × 34 cm[166]	Carreau couché	Fig. 16
TCG6	38	48 × 27 cm[167]	Carreau couché	Fig. 16
TCG7	39	l : 54 cm[168] 47 × 29 cm[169]	Carreau couché	Fig. 16
TCG8	-	77 × 41 cm	Carreau couché	Fig. 20
TCG9	23	55 × 28 cm	Carreau couché	Fig. 20
TCG10	25	66 × 37 cm	Carreau couché	Fig. 12b Fig. 20
TCG11	-	59 × 30 cm	Carreau couché	Fig. 20
TCG12	7	l : 17 cm	?	Fragment de titulature : *[R ʿ-]ms[-sw mry-Jmn]*
TCG13	47	61 × 50 cm	Carreau couché	Fig. 18
TCG14	49	51 × 26 cm	Carreau couché	Fig. 18
TCG15	54	66 × 44 cm	Carreau couché	Fig. 18

161 J. Clédat ne donne aucune dimension.
162 Face principale.
163 Face latérale.
164 Dimensions actuelles.
165 Dimensions du bloc retrouvé par J. Clédat.
166 Dimensions actuelles.
167 Dimensions actuelles.
168 Dimensions du bloc retrouvé par J. Clédat.
169 Dimensions actuelles.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

A	B	C	D	E
Texte disposé en colonne et dont les signes sont tournés vers la gauche				
TCG16	-	60 × 30 cm	Carreau couché	Fig. 20
TCG17	-	62 × 35 cm	Carreau couché	Fig. 20
TCG18	17	56 × 50 cm	Carreau couché	Titulature de colonne marginale : *[w]sr-[Mɔ]ʿt-[Rʿ] stp-n-Rʿ sʿ[ɔ] Rʿ*
TCG19	-	45 × 47 cm	?	Fig. 10a Fig. 17
TCG20	-	32 × 37 cm	?	Fragment de titulature : *[s]ɔ [Rʿ] nb [ḥʿw]*
TCG21	40	47 × 54 cm	Carreau couché	Fig. 17
TCG22	18	37 × 46 cm	Carreau couché	Fig. 20
TCG23	-	38 × 25 cm	Carreau couché	Fragment de titulature : *Rʿ[-ms-sw] mry-]mn*
TCG24	-	36 × 40 cm	?	Fragment de titulature : *Rʿ[-ms-sw] mry[-]mn]*
TCG25	-	20 × 33 cm	?	Fragment de titulature : *Rʿ[-ms-sw] mry[-]mn]*
TCG26	22	58 × 30 cm	Carreau couché	Fig. 20
TCG27	-	40 × 22 cm	Carreau couché	Titulature de colonne marginale : *[Rʿ-]ms-sw [mry-]mn]*
TCG28	16	48 × 24 cm	Panneresse couchée	*ʿ nb*
TCG29	-	61 × 46 cm	Carreau couché	Fig. 17
TCG30	48	47 × 27 cm	Carreau couché	Fig. 11
TCG31	42	38 × 47 cm	Carreau dressé	Fig. 4 Fig. 20
TCG32	53	18 × 27 cm	?	Fig. 17
Texte disposé en colonne et dont les signes sont tournés dans une direction indéterminée				
TCI1	-	31 × 48 cm	?	Titulature de colonne marginale : *n[ḥ] tɔwy*
TCI2	-	27 × 40 cm	Carreau couché	Cartouche avec grosse dépression résultant de l'extraction d'un nodule
TCI3	-	33 × 32 cm	?	Fragment de bordure de cartouche
TCI4	-	32 × 33 cm	?	*nb*
TCI5	-	59 × 22 cm	Panneresse couchée	*nn*
TCI6	13	l: 65 cm	?	*n*
TCI7	-	29 × 21 cm	?	*nb*
Texte disposé en ligne et dont les signes sont tournés vers la droite				
TLD1	10	l: 58 cm	Carreau couché?	Fig. 14
Texte disposé en ligne et dont les signes sont tournés vers la gauche				
TLG1	4	48 × 39 cm	?	Fig. 15
TLG2	15	63 × 40 cm	Carreau couché	Fig. 15
TLG3	-	24 × 21 cm	?	Fig. 15
TLG4	-	28 × 20 cm	?	Fig. 15
TLG5	-	22 × 16 cm	?	Fig. 15
TLG6	5	l: 65 cm	Carreau couché?	Cartouche couché sur un signe-*nbw* : *[Rʿ-]ms-sw*
Texte en contexte indéterminé dont les signes sont tournés vers la droite				
TID1	-	30 × 23 cm	?	Fragment de titulature : *[Rʿ-]ms[-sw]*

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

A	B	C	D	E
Texte en contexte indéterminé dont les signes sont tournés vers la gauche				
TIG1	-	44 × 30 cm	Carreau couché	Fragment de titulature : *R'[-ms-sw mry-]Jmn*
TIG2	-	39 × 25 cm [170] 26 × 25 cm [171]	Carreau couché	*nḫt*
TIG3	-	27 × 26 × 40 cm	Parpaing	Fig. 10b
Texte en contexte indéterminé dont les signes sont tournés dans une direction indéterminée				
TII1	-	30 × 11 cm	Panneresse couchée	*nt*
TII2	30	32 × 22 cm	?	Trait horizontal suivi de *nb*
TII3	12 ?	43 × 34 cm	Carreau couché	Fig. 15
Figurations royales tournées vers la droite				
FRD1	29	45 × 55 cm	Carreau dressé	Fig. 19
FRD2	44	57 × 39 cm	Carreau couché	Fig. 19
FRD3	8	40 × 28 cm	?	Fig. 19
FRD4	20	35 × 22 cm	?	Fig. 19
FRD5	-	25 × 26 cm	Carreau dressé	Fig. 19
Figurations royales tournées vers la gauche				
FRG1	-	32 × 23 × 52 cm	Parpaing couché	Fig. 20
FRG2	33	53 × 31 cm	Carreau couché	Disque solaire flanqué de deux *uræi* aux corps desquels sont accrochés des signes-*ʿnḫ* ; entre ceux-ci, se trouve la mention *Bḥdt(y)*
FRG3	-	42 × 22 cm	Carreau couché	Fig. 20
FRG4	41	40 × 59 cm	Carreau dressé	Fig. 4 Fig. 20
FRG5	-	41 × 32 cm	?	Fig. 20
FRG6	-	53 × 27 cm	Carreau couché	Fig. 20
FRG7	43	58 × 39 cm	Carreau couché	Fig. 4 Fig. 20
FRG8	35	l : 54 cm	?	Fig. 20
FRG9	32	44 × 34 cm	Carreau couché	Fig. 20
FRG10	-	55 × 29 cm	Carreau couché	Fig. 20
FRG11	-	21 × 30 cm	?	Fig. 20
FRG12	-	32 × 32 cm	?	Fig. 20
FRG13	-	52 × 28 cm	Carreau couché	Fig. 20
FRG14	31	? [172]	?	Buste de roi offrant, de sa seule main conservée, un vase-*nmst*. On devine encore, à l'avant du visage royal les vestiges d'une inscription antérieure constituée d'un trait horizontal suivi d'un *nb*
Figurations divines tournées vers la gauche				
FDG1	14	80 × 24 cm	Panneresse couchée	Fig. 19
FDG2	21	56 × 37 cm	Carreau couché	Fig. 19
FDG3	52	43 × 24 cm	?	Fig. 18
FDG4	27	68 × 44 cm	Carreau couché	Fig. 19
FDG5	-	41 × 49 cm	Carreau dressé ?	Fig. 19
FDG6	-	63 × 44 cm	Carreau couché	Fig. 19
FDG7	-	54 × 26 cm	Carreau couché	Fig. 18
FDG8	-	48 × 31 cm	Carreau couché	Fig. 18

170 Dimensions du bloc retrouvé par J. Clédat.

171 Dimensions actuelles.

172 J. Clédat ne précise aucune dimension.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

A	B	C	D	E
Figurations divines tournées vers la droite				
FDD1	-	24 × 23 cm	?	Main divine tenant un signe-*ʿnḫ*
FDD2	-	53 × 33 cm	?	Un pied de dieu placé sur un socle et tenant un sceptre-*wȝs*
FDD3	-	Parement extérieur : 18 × 29 cm Parement intérieur : 17 × 26 cm Profondeur du parpaing : 50 cm	Parpaing dressé	Fig. 9
A	**B**	**C**	**D**	**E**
Figurations d'êtres indéterminés tournés vers la droite				
FID1	-	62 × 32 cm	Carreau couché	Fig. 19
FID2	-	55 × 39 cm	Carreau couché	Deux jambes
FID3	-	60 × 33 cm	Carreau couché	Un pied
FID4	24	49 × 28 cm	Carreau couché	Un pied
FID5	-	29 × 20 cm	Carreau couché	Un pied
FID6	-	54 × 25 cm	Carreau couché	Portion de jambe
FID7	-	40 × 28 cm	Carreau couché	Genou
Figurations d'êtres indéterminés tournés vers la gauche				
FIG1	26	72 × 26 cm	Carreau couché	Un pied
FIG2	-	21 × 24 × 37 cm	Parpaing dressé	Un pied
FIG3	-	63 × 43 cm	Carreau couché	Un pied
FIG4	11	17 × 35 cm	Panneresse dressée	Un pied
FIG5	-	42 × 28 cm	Carreau couché ?	Un pied
FIG6	-	26 × 25 cm	?	Un pied
FIG7	-	21 × 34 cm	?	Un pied
Figurations d'êtres indéterminés tournés dans une direction indéterminée				
FII1	-	44 × 36 cm	Carreau couché	Une main faisant le geste de la présentation ou de protection
FII2	-	21 × 26× 42 cm	Parpaing	Portion de jambe (?)
Figurations d'offrandes				
FO1	-	51 × 36 cm	Carreau couché	Fig. 19
FO2	-	58 × 31 cm	Carreau couché	Table d'offrandes supportant des pains longs et circulaires, des tas de fruits, une botte d'oignons et des cassolettes
FO3	-	53 × 29 cm	Carreau couché	Pains circulaires et coupes de fruits
FO4	-	31 × 46 cm	Carreau dressé	Plateau supportant un canard troussé
FO5	-	19 × 43 cm	Panneresse dressée ?	Offrande de fleurs ?
Figurations de militaires				
FM1	-	43 × 28 cm	Carreau couché	Fig. 13a
FM2	-	47 × 27 cm	Carreau couché ?	Fig. 13b
FM3	-	48 × 22 cm	Carreau couché	Fig. 13c
FM4	-	64 × 21 cm	Panneresse couchée	Visage de soldat (?)
FM5	-	49 × 22 cm	Carreau couché	Soldat tourné vers la droite tenant de sa main droite un bouclier et levant le bras gauche

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

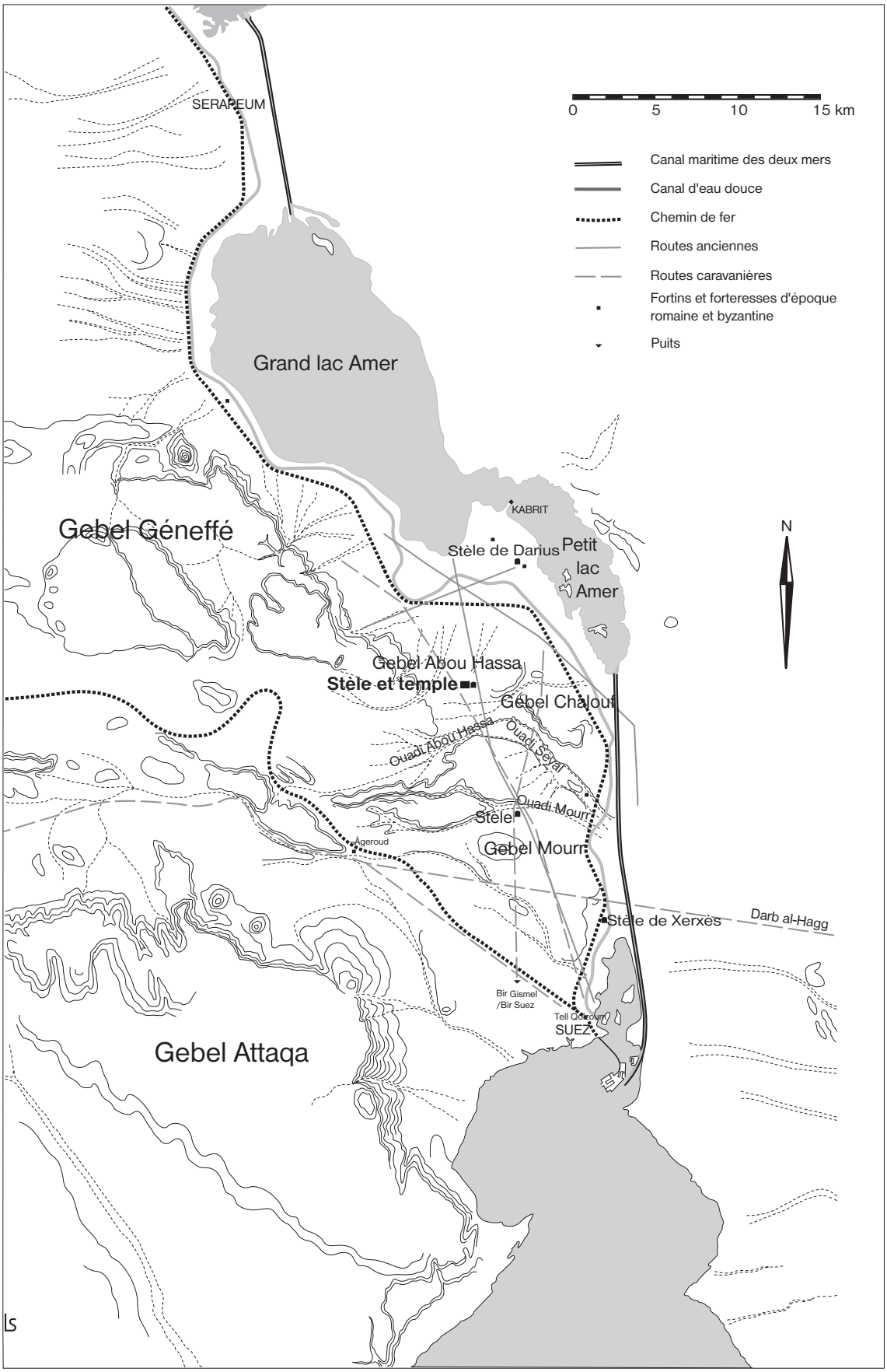


FIG. 1. Carte de la partie méridionale de l'isthme de Suez.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net


© Clédat, musée du Louvre

a. L'entrée principale (P1) vue du nord-est.


© Clédat, musée du Louvre

b. Les portes P2 et P3 vues du nord.


© Clédat, musée du Louvre

c. Le revers de la porte P1 vu du sud-ouest.

FIG. 2 a-c.
Photographies du temple du Gebel Abou Hassa par J. Clédat.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

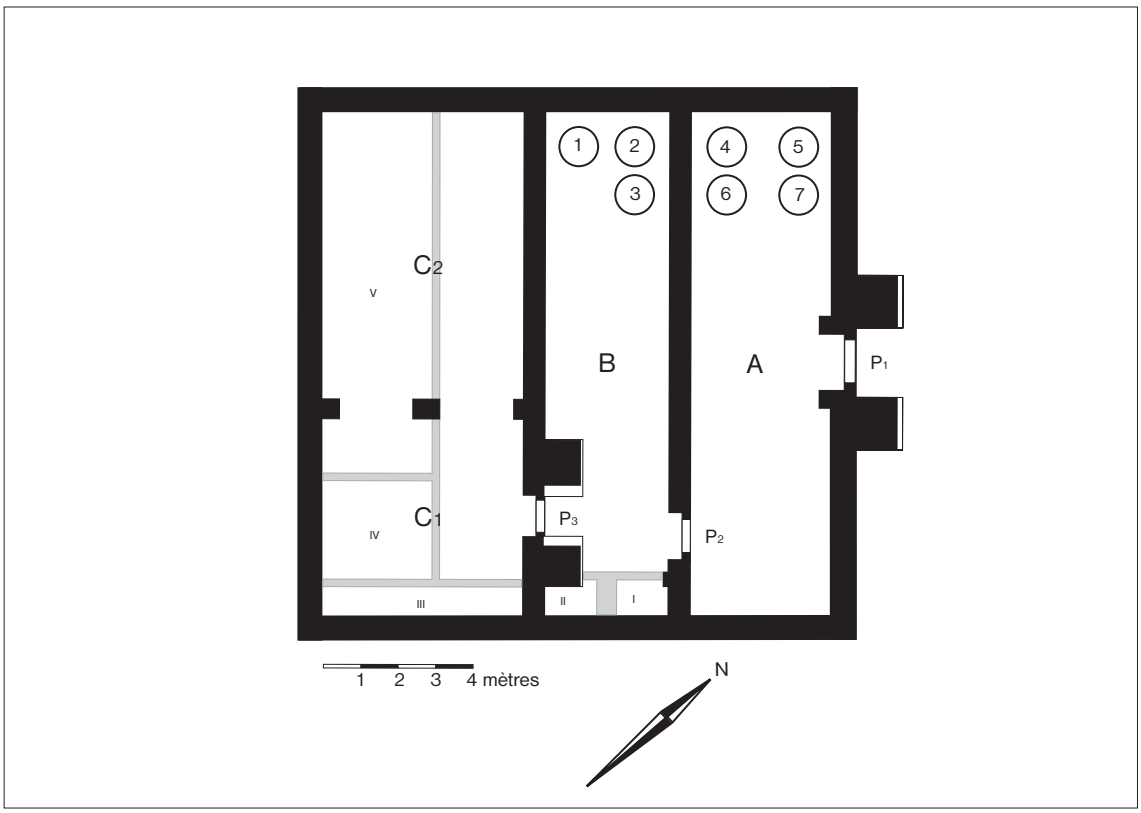


FIG. 3. Plan temple du Gebel Abou Hassa (d'après J. Clédat).



© CAMT

FIG. 4. Jean Clédat présentant un assemblage (blocs FRG4, FRG7 et TCG31) figurant Ramsès II officiant (Photo Archives nationales – CAMT, fonds de la Compagnie universelle du canal maritime de Suez).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



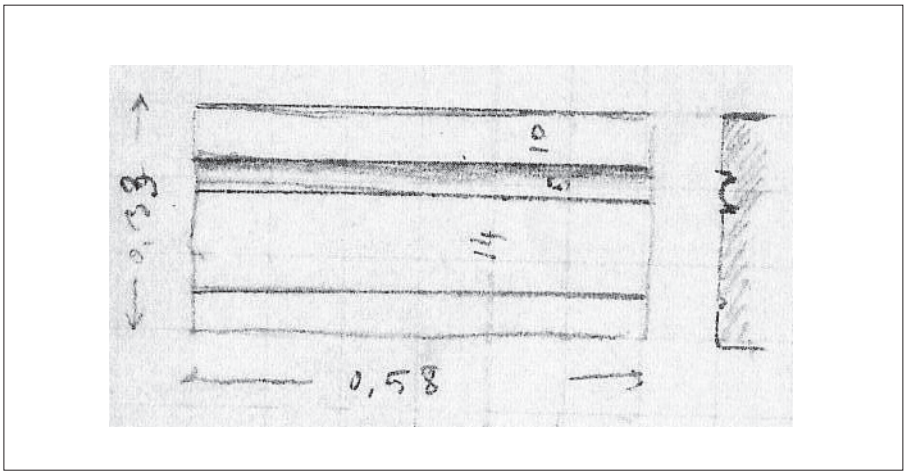
© L. Schmitt

FIG. 5. Fragment de stèle consacrée à Hathor Dame de la Turquoise.



© L. Schmitt

FIG. 6. Fragment de table d'offrande ou de culte (?).



© Clédat, musée du Louvre

FIG. 7. Bloc rectangulaire orné d'un anglet et d'une baguette, croquis de J. Clédat (carnet manuscrit *Isthme de Suez* V, p. 26).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



© L. Schmitt

FIG. 8. Bloc TCG23 présentant une cavité de scellement en queue-d'aronde sur son lit d'attente.

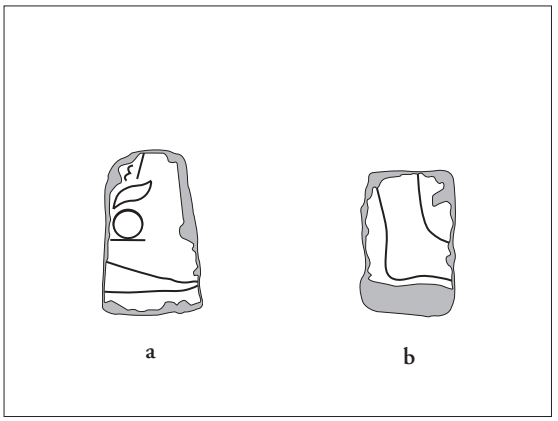
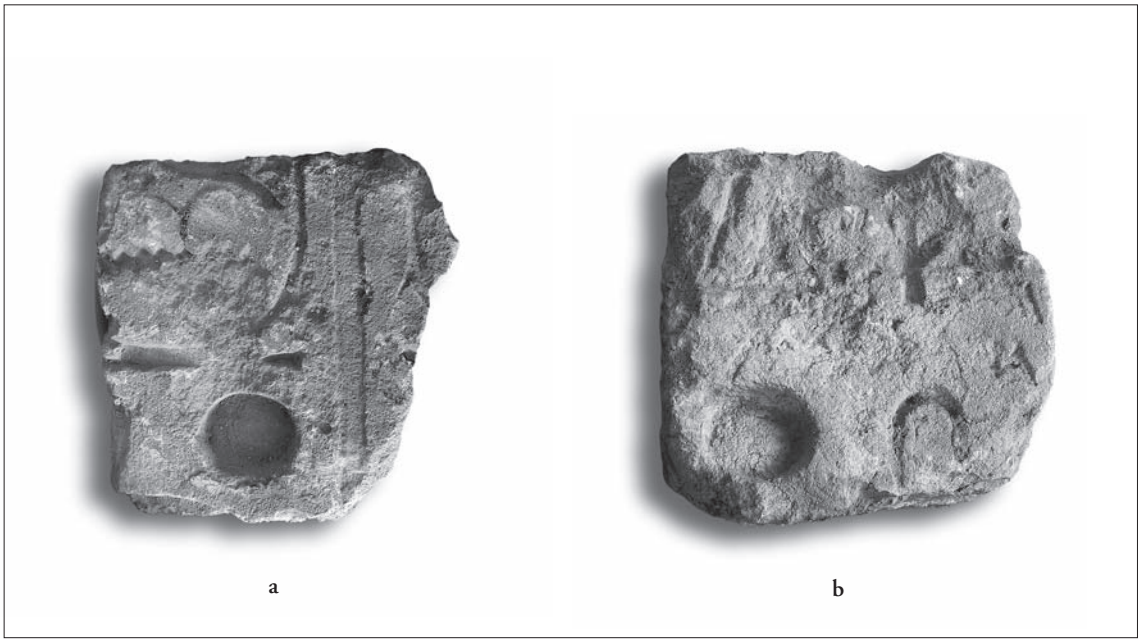


FIG. 9. Parpaing FDD3 décoré sur ses deux boutisses.
a. Pied de divinité de la face extérieure.
b. Pied de divinité (?) de la face intérieure.



© L. Schmitt

FIG. 10. Blocs retravaillés :
a. Bloc TCG19 avec traces d'un relief initial entre les signes *stp* et *n*.
b. Bloc TIG3 avec traces d'un relief initial : deux *n* entre les signes *d(=w) ʿnḫ* et *mj Rʿ*.



© L. Schmitt

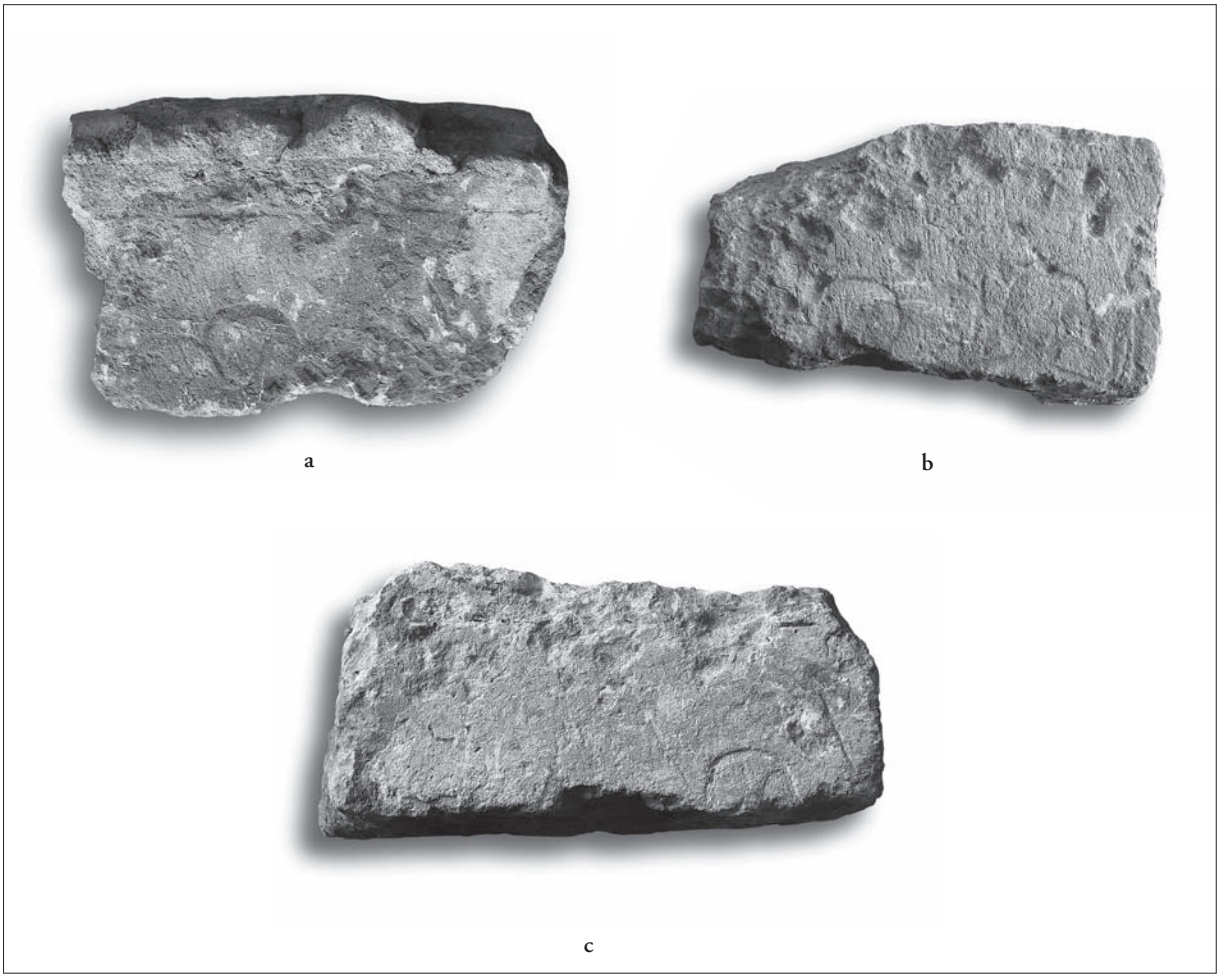
FIG. 11. Bloc ébauché (TCG30).

BIFAO 105 (2005), p. 397-404 Lionel Schmitt
Le temple du Gebel Abou Hassa.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



© L. Schmitt

FIG. 12. Les différents styles ramessides :
a. Exemple de gravure soignée (TCD3).
b. Exemple du style hâtif de la majorité des scènes de petit module (TCG10).



© L. Schmitt

FIG. 13. Les scènes militaires :
a. Bloc décoré d'un défilé militaire dont les dépressions ont été comblées avec du mortier rose (FM1).
b. Défilé militaire dont les soldats sont armés d'un arc et de lance(s) (FM2).
c. Défilé militaire où subsistent des traces de peinture sur plâtre (FM3).

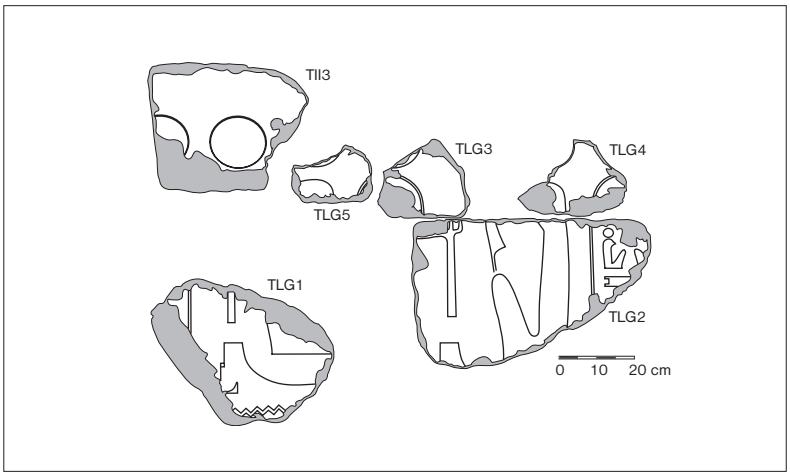
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



© Clédat, musée du Louvre

14.

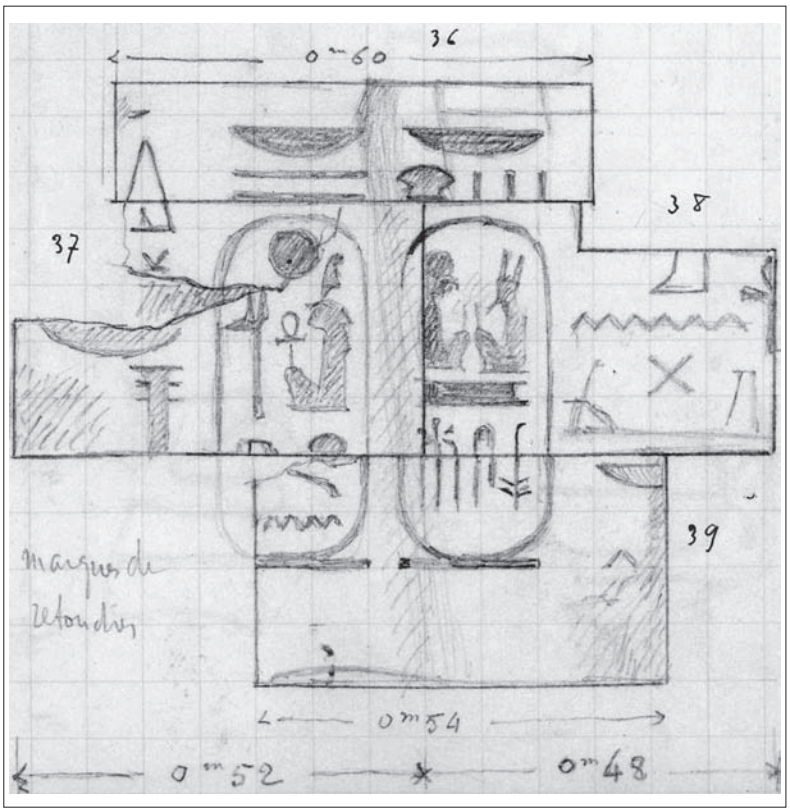
FIG. 14. Bloc TLDI inscrit du nom de Séthy I^er^, croquis de J. Clédat (carnet manuscrit *Isthme de Suez* V, p. 28).



© L. Schmitt

15.

FIG. 15. Frise des noms de Ramsès II.

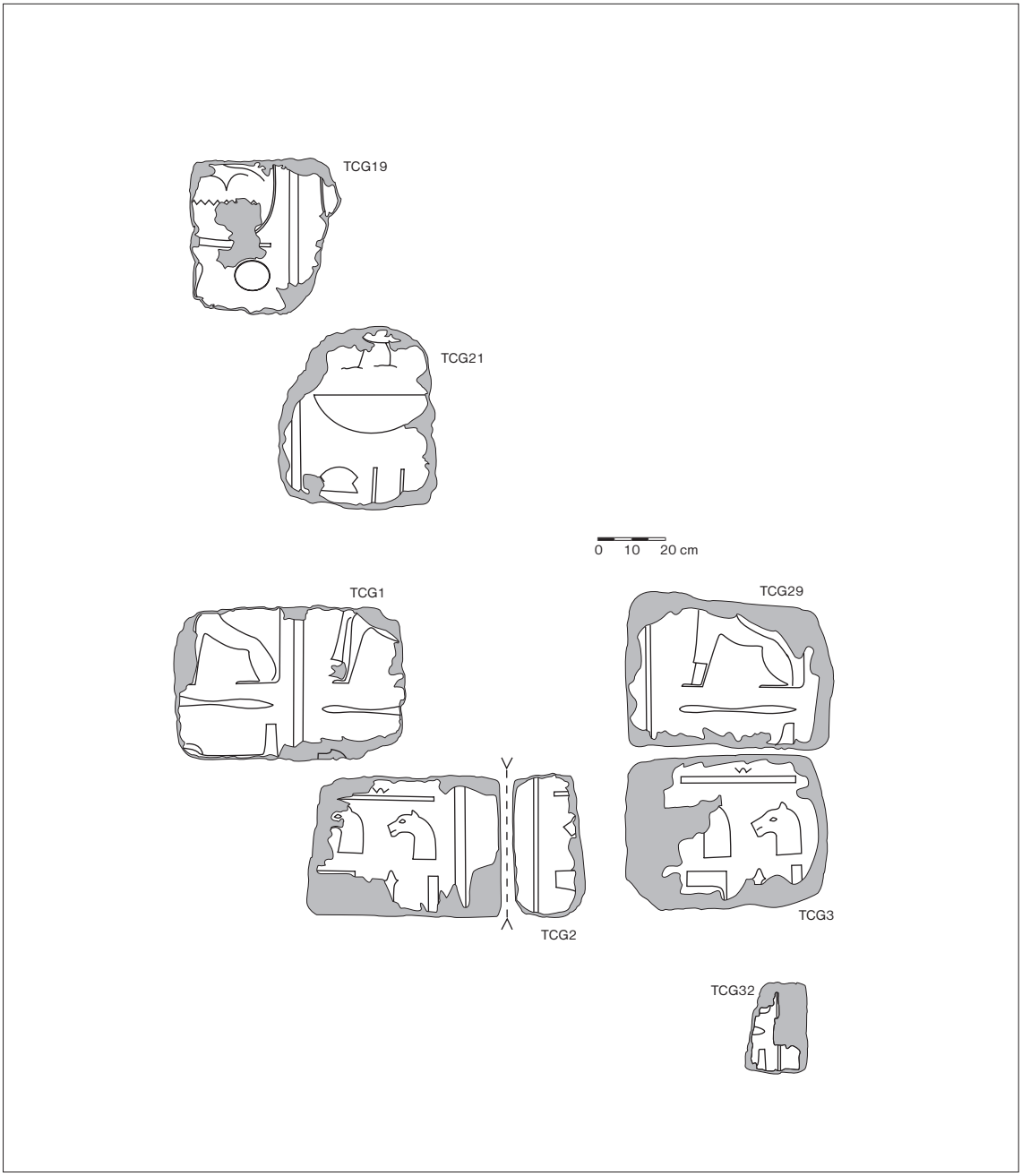


© Clédat, musée du Louvre

16.

FIG. 16. Panneau protocolaire de Ramsès II, croquis de J. Clédat (carnet manuscrit *Isthme de Suez* V, p. 37).

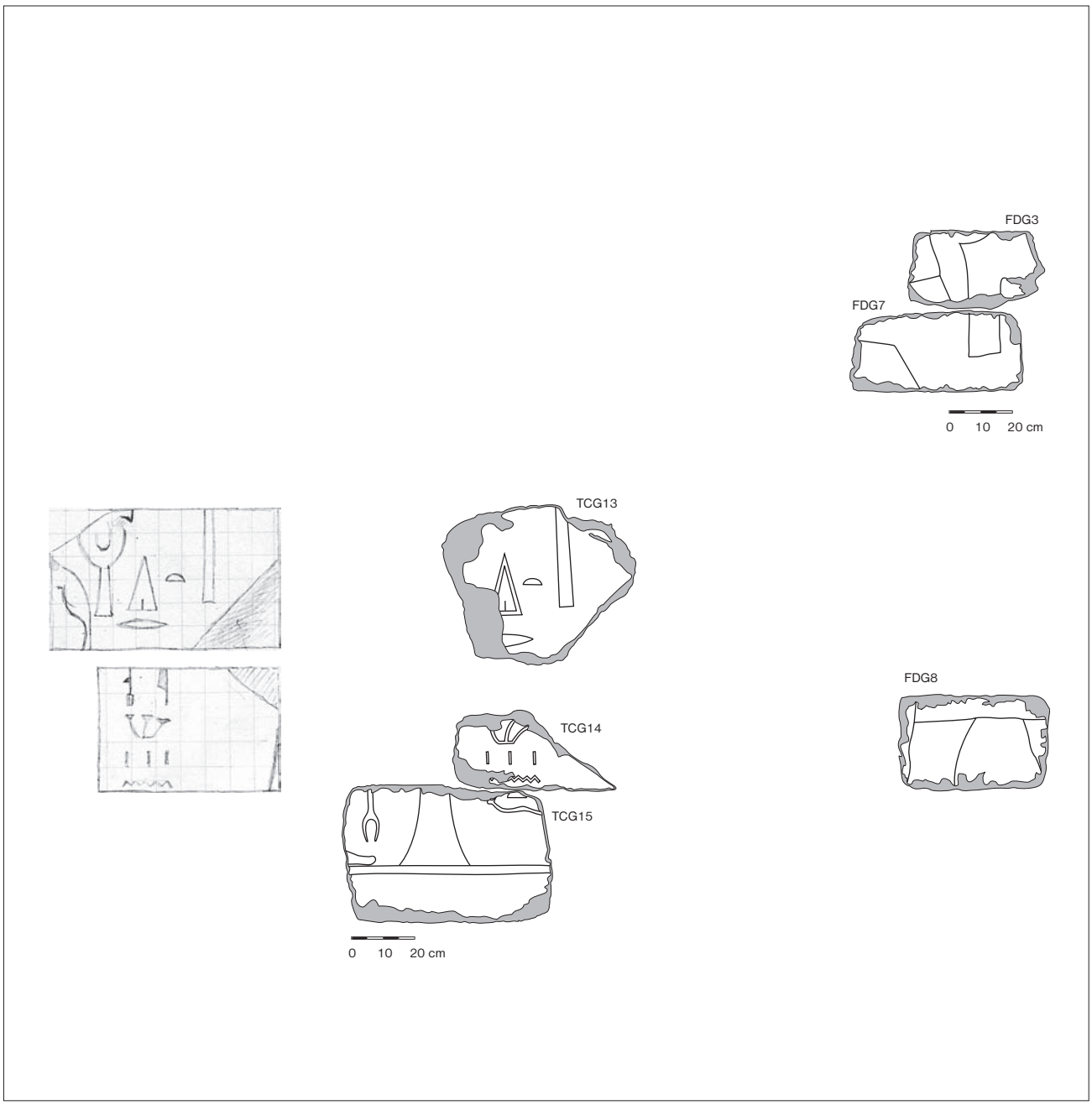
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



© L. Schmitt

FIG. 17. Relevé des blocs présentant un texte de grand module mentionnant Seth et/ou Baâl.

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



© L. Schmitt et archives Clédat, musée du Louvre

FIG. 18. Les blocs décorés de reliefs en grand module, accompagnés de la reproduction de croquis de J. Clédat (carnet manuscrit *Isthme de Suez* V, p. 49).

© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

© L. Schmitt

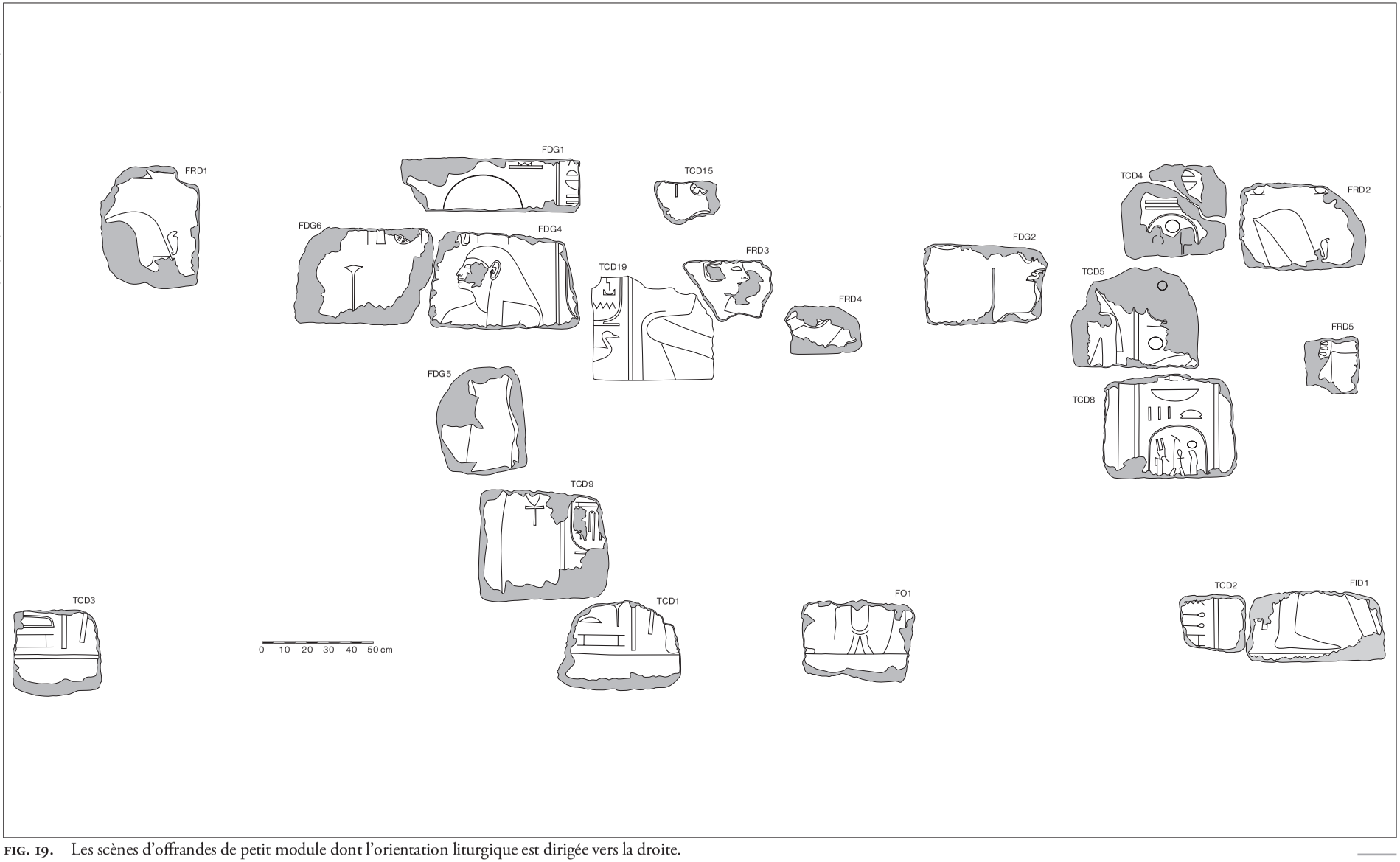


FIG. 19. Les scènes d'offrandes de petit module dont l'orientation liturgique est dirigée vers la droite.
Le bloc TCD19 n'a pas été retrouvé et est reproduit d'après un croquis de J. Clédat (carnet manuscrit *Isthme de Suez* V, p. 29).

BIFAO 105 (2005), p. 357-404 Lionel Schmitt
Le temple du Gebel Abou Hassa.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

© L. Schmitt

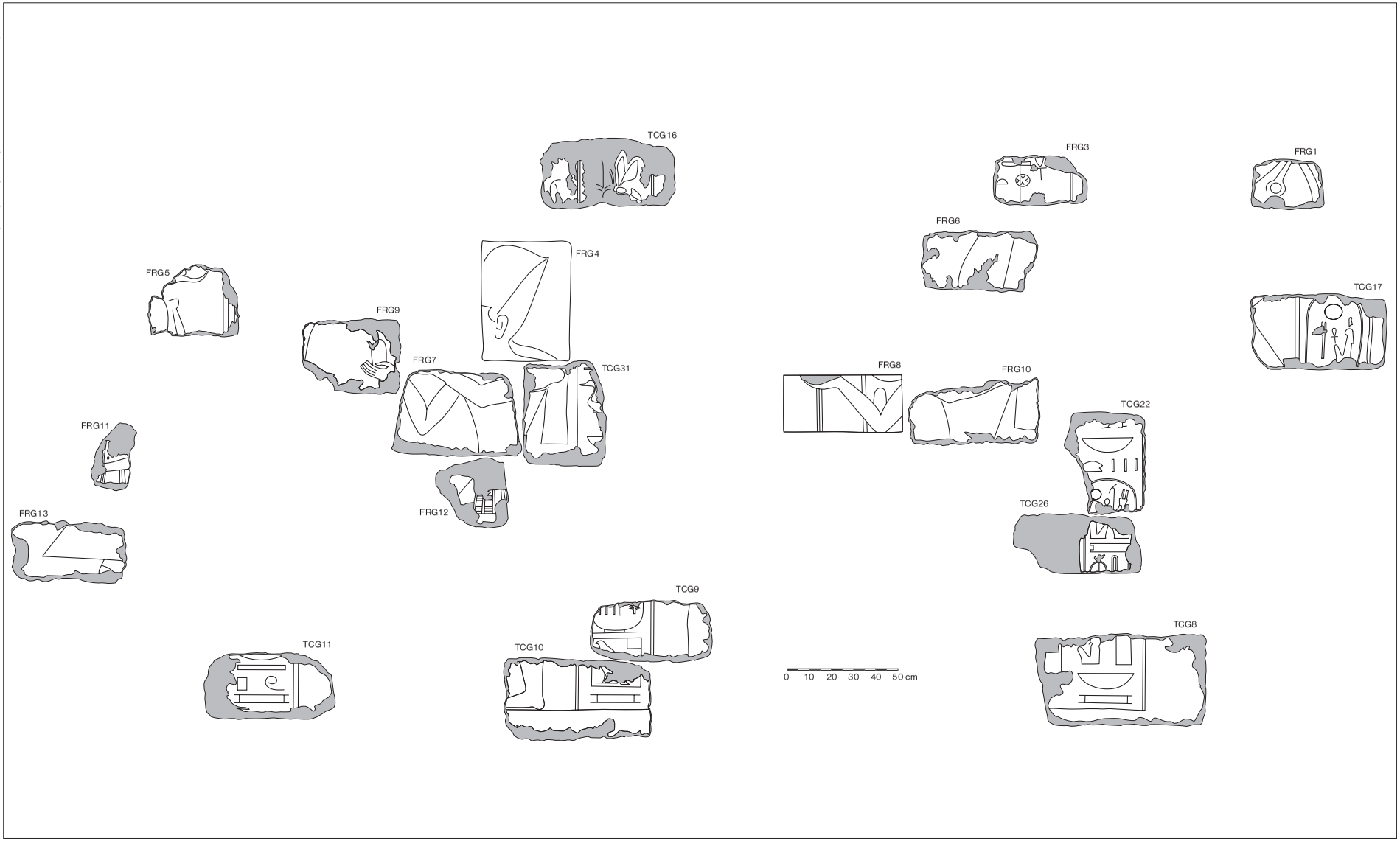


FIG. 20. Les scènes d'offrandes de petit module dont l'orientation liturgique est dirigée vers la gauche. Les blocs FRG8 et FRG4 n'ont pas été retrouvés et sont reproduits d'après des croquis de J. Clédat (carnet manuscrit *Isthme de Suez* V, p. 37 et 48).

BIFAO 105 (2005), p. 357-404 Lionel Schmitt
Le temple du Gebel Abou Hassa.
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net